



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 novembre 2009 (04.12)
(OR. en)**

16771/09

POLGEN 219

NOTE

des: futures présidences espagnole, belge et hongroise

au: Coreper/Conseil

Objet: Projet de programme de dix-huit mois du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le projet de programme de dix-huit mois des activités du Conseil, élaboré par les futures présidences espagnole, belge et hongroise.

TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>6</u>
<u>CADRE STRATÉGIQUE.....</u>	<u>7</u>
<u>PROGRAMME OPÉRATIONNEL.....</u>	<u>16</u>
<u>AFFAIRES GÉNÉRALES - QUESTIONS HORIZONTALES.....</u>	<u>16</u>
Un nouveau traité.....	16
La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 (UE 2020).....	16
Changement climatique / sécurité énergétique.....	17
L'examen à mi-parcours du cadre financier / prochaines perspectives financières	18
Politique de cohésion, cohésion territoriale et développement urbain.....	19
Stratégie pour la région du Danube.....	20
Régions ultrapériphériques.....	20
Politique maritime intégrée.....	20
Élargissement.....	21
<u>AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.....</u>	<u>22</u>
Coordination de la politique économique.....	22
Marchés et services financiers.....	23
Aspects internationaux.....	24
Fiscalité.....	25
La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.....	25
Budget de l'Union.....	26
Statistiques.....	26
<u>COMPÉTITIVITÉ.....</u>	<u>28</u>
Marché unique.....	28
Aspects liés à la compétitivité et politique industrielle.....	30
PME31	
Innovation et propriété intellectuelle.....	31
Recherche, développement et innovation.....	32
Douanes.....	34
Tourisme.....	35
<u>EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS.....</u>	<u>36</u>
La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.....	36

<u>La stratégie européenne pour l'emploi.....</u>	<u>37</u>
<u>L'agenda social européen.....</u>	<u>38</u>
<u>Inclusion et protection sociales.....</u>	<u>38</u>
<u>Égalité entre les femmes et les hommes et non-discrimination.....</u>	<u>39</u>
<u>Santé publique.....</u>	<u>40</u>
<u>Protection des consommateurs.....</u>	<u>41</u>
<u>Législation relative aux denrées alimentaires.....</u>	<u>42</u>
<u>TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE.....</u>	<u>43</u>
<u> Transports.....</u>	<u>43</u>
<u> Télécommunications.....</u>	<u>44</u>
<u> Énergie.....</u>	<u>46</u>
<u>Environnement.....</u>	<u>48</u>
<u> Priorité générale: écologisation des politiques.....</u>	<u>48</u>
<u> Changement climatique.....</u>	<u>49</u>
<u> Biodiversité.....</u>	<u>49</u>
<u> Environnement et santé.....</u>	<u>50</u>
<u> Consommation et production durables / utilisation durable des ressources</u>	
<u> naturelles.....</u>	<u>51</u>
<u> Ressources en eau.....</u>	<u>52</u>
<u> De meilleurs instruments pour la politique environnementale.....</u>	<u>52</u>
<u>ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET POLITIQUE</u>	
<u>AUDIOVISUELLE.....</u>	<u>54</u>
<u> Cadre stratégique pour l'éducation et la formation à l'horizon 2020.....</u>	<u>54</u>
<u> La dimension sociale de l'éducation et de la formation.....</u>	<u>55</u>
<u> Des écoles pour le XXIème siècle.....</u>	<u>55</u>
<u> L'enseignement et la formation professionnels - le processus de Copenhague.....</u>	<u>55</u>
<u> Moderniser l'enseignement supérieur.....</u>	<u>56</u>
<u> Examen à mi-parcours du programme pour l'éducation et la formation tout au</u>	
<u> long de la vie.....</u>	<u>57</u>
<u> Questions liées à la jeunesse.....</u>	<u>57</u>
<u> Culture.....</u>	<u>58</u>
<u> Politique audiovisuelle.....</u>	<u>59</u>
<u> Sport.....</u>	<u>59</u>
<u>AGRICULTURE.....</u>	<u>61</u>

<u>Réforme de la Politique agricole commune au-delà de 2013.....</u>	<u>61</u>
<u>Secteur du lait.....</u>	<u>61</u>
<u>Qualité des produits agricoles.....</u>	<u>61</u>
<u>Compétitivité de l'industrie agroalimentaire.....</u>	<u>61</u>
<u>Développement rural.....</u>	<u>62</u>
<u>Forêts.....</u>	<u>62</u>
<u>Simplification.....</u>	<u>62</u>
<u>Cohérence.....</u>	<u>62</u>
<u>Négociations au sein de l'OMC concernant le programme de Doha pour le</u>	
<u> développement.....</u>	<u>63</u>
<u>Règlement POSEI.....</u>	<u>63</u>
<u>La santé et le bien-être des animaux.....</u>	<u>63</u>
<u>Volet phytosanitaire.....</u>	<u>64</u>
<u>OGM.....</u>	<u>64</u>
<u>Paquet "hygiène".....</u>	<u>64</u>
<u>Pays tiers.....</u>	<u>64</u>
<u>PÊCHE.....</u>	<u>65</u>
<u> Réforme de la politique commune de la pêche.....</u>	<u>65</u>
<u> Réforme de l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de</u>	
<u> l'aquaculture.....</u>	<u>65</u>
<u> Mise en œuvre de la stratégie pour l'aquaculture.....</u>	<u>65</u>
<u> TAC et quotas 2011.....</u>	<u>65</u>
<u> Plans de reconstitution et de gestion pluriannuels.....</u>	<u>66</u>
<u>JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES.....</u>	<u>67</u>
<u>AFFAIRES INTÉRIEURES.....</u>	<u>67</u>
<u> Asile et immigration.....</u>	<u>67</u>
<u> Immigration légale.....</u>	<u>67</u>
<u> Intégration des ressortissants de pays tiers.....</u>	<u>68</u>
<u> Immigration clandestine.....</u>	<u>68</u>
<u> Politique en matière de visas.....</u>	<u>69</u>
<u> Espace Schengen.....</u>	<u>69</u>
<u> Protection internationale.....</u>	<u>69</u>
<u> Coopération avec les pays tiers dans le cadre de l'approche globale de l'UE.....</u>	<u>70</u>
<u> Stratégie pour la sécurité intérieure.....</u>	<u>70</u>

<u>Lutte contre le terrorisme.....</u>	<u>70</u>
<u>Lutte contre la traite des êtres humains.....</u>	<u>71</u>
<u>Lutte contre la drogue.....</u>	<u>71</u>
<u>Coopération policière et douanière.....</u>	<u>71</u>
<u>Prévention de la criminalité et lutte contre les formes graves et organisées de</u> <u>criminalité.....</u>	<u>72</u>
<u>Échange d'informations.....</u>	<u>73</u>
<u>Protection civile.....</u>	<u>74</u>
<u>COOPÉRATION JUDICIAIRE.....</u>	<u>74</u>
<u>Coopération concrète dans le domaine judiciaire.....</u>	<u>74</u>
<u>Coopération judiciaire en matière pénale.....</u>	<u>76</u>
<u>Coopération judiciaire en matière civile.....</u>	<u>77</u>
<u>Relations extérieures dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice</u> <u>.....</u>	<u>78</u>
<u>RELATIONS EXTÉRIEURES.....</u>	<u>79</u>
<u>Gestion des crises.....</u>	<u>79</u>
<u>Non-prolifération, désarmement.....</u>	<u>80</u>
<u>Lutte contre le terrorisme.....</u>	<u>81</u>
<u>Coopération multilatérale.....</u>	<u>81</u>
<u>La coopération consulaire européenne et la protection des citoyens européens...81</u>	
<u>Droits de l'homme et État de droit.....</u>	<u>82</u>
<u>Politique commerciale.....</u>	<u>82</u>
<u>Coopération au développement.....</u>	<u>83</u>
<u>Europe de l'Ouest hors UE.....</u>	<u>84</u>
<u>Balkans occidentaux.....</u>	<u>85</u>
<u>Politique de voisinage: Europe orientale et Méditerranée.....</u>	<u>85</u>
<u>Relations avec la Russie.....</u>	<u>86</u>
<u>Asie centrale.....</u>	<u>86</u>
<u>Moyen-Orient.....</u>	<u>87</u>
<u>Relations transatlantiques.....</u>	<u>87</u>
<u>Afrique.....</u>	<u>88</u>
<u>Asie 88</u>	
<u>Amérique latine et Caraïbes.....</u>	<u>90</u>

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE DIX-HUIT MOIS</p> <p style="text-align: center;">ÉTABLI PAR LES PRÉSIDENTES ESPAGNOLE, BELGE ET HONGROISE</p>

INTRODUCTION

Le présent document expose le programme conjoint des présidences espagnole, belge et hongroise, qui couvre la période allant de janvier 2010 à juin 2011. Il est présenté en deux parties. La première partie définit le cadre stratégique du programme en remplaçant celui-ci dans un contexte plus général - plus précisément dans la perspective d'objectifs à plus long terme valables pour les trois présidences successives. C'est pourquoi, conformément au règlement intérieur du Conseil, les futures présidences polonaise, danoise et chypriote ont été consultées sur cette partie. La deuxième partie constitue le programme opérationnel qui présente les questions devant être abordées au cours de la période de dix-huit mois.

Les trois présidences exerceront leurs fonctions respectives sur la base du nouveau traité, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Elles ne ménageront aucun effort pour assurer le bon fonctionnement des nouvelles règles et dispositions. À cet effet, une coopération particulièrement étroite sera assurée entre elles ainsi qu'avec le nouveau président du Conseil européen et le haut représentant qui présidera le Conseil des affaires générales. Parallèlement, les présidences s'appuieront pour beaucoup sur l'apport fourni par la nouvelle Commission sur la base des orientations politiques définies par son président en septembre 2009 et exposées dans son programme de travail. Elles travailleront également en étroite coopération avec le Parlement européen, dont le rôle a été considérablement renforcé par le traité de Lisbonne.

PREMIÈRE PARTIE

CADRE STRATÉGIQUE

Dans le monde en évolution rapide dans lequel nous vivons, nous sommes confrontés à plusieurs défis sans précédent, auxquels nous devons faire face ensemble et avec détermination. Ce n'est qu'en agissant de concert dans le cadre de l'Union européenne que nous serons à même de jouer un rôle de premier plan et d'exercer une influence significative en ce qui concerne les grandes questions qui se posent au niveau mondial.

Nous devons aussi nous employer à rapprocher l'Union de ses citoyens et de leurs préoccupations. C'est pourquoi nous entendons favoriser des politiques ciblées qui bénéficient directement aux citoyens. Ce faisant, nous pourrons capitaliser sur les acquis du passé et nous appuyer sur les ressources économiques, sociales et culturelles, y compris la diversité culturelle, qui sont l'apanage de l'Europe.

Les dix-huit prochains mois auront une importance décisive pour jeter les bases d'un modèle de croissance réellement viable à long terme et répondant efficacement aux défis actuels et futurs. Le traité de Lisbonne améliorera l'aptitude de l'Union à s'attaquer plus concrètement à ces défis.

La mission qui nous attend consiste à édifier une Europe plus unie et mieux intégrée, capable de répondre aux grands problèmes mondiaux.

◦
◦ ◦

La **révision de la stratégie de Lisbonne** constitue une priorité majeure. Nous avons pour ambition de mettre en place un nouveau cadre d'action stratégique qui permettra de construire une Europe capable de maîtriser la crise, de promouvoir une croissance viable à long terme et de créer des emplois durables ainsi que de soutenir l'innovation et la compétitivité, de renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale, de lutter contre le changement climatique et de renforcer la sécurité énergétique.

La nouvelle stratégie tiendra pleinement compte des rapports de suivi des plans de relance engagés à l'échelon européen et au niveau national. Elle alimentera la stratégie européenne pour l'emploi, sous l'angle des défis démographiques et environnementaux. La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 doit répondre à la diversité de l'UE. En particulier, elle doit être mieux articulée avec une politique de cohésion forte et aider les régions et les groupes sociaux défavorisés à combler leur retard. L'un des objectifs principaux de la nouvelle stratégie doit consister à remédier aux conséquences économiques et sociales néfastes de la crise financière.

La recherche, le développement et l'innovation doivent continuer de jouer un rôle central à cet égard, sur la base des dispositions du traité de Lisbonne. Il conviendrait aussi dans cette optique de tirer pleinement parti d'un marché unique solide et efficace, y compris pour ce qui est du plein exercice des quatre libertés. L'Europe a besoin d'une base industrielle renforcée, d'un secteur des services modernisé et d'une économie rurale vigoureuse.

La nouvelle stratégie devrait fixer des objectifs communs réalistes pour les dix prochaines années, et accorder une attention particulière à la croissance et à l'emploi. Elle devrait également prévoir le réexamen de tous les mécanismes de mise en œuvre, afin de favoriser l'élaboration de politiques plus cohérentes et efficaces. En particulier, nous devons veiller à associer davantage les principales parties prenantes, y compris aux niveaux local et régional, afin d'obtenir les meilleurs résultats possible en termes de croissance et d'emploi. Les trois présidences se tiennent prêtes à examiner toute nouvelle initiative que prendrait la Commission, et elles accueillent favorablement, en particulier, la "stratégie UE 2020" qui a été annoncée, ainsi qu'un éventuel cadre pour la qualité des services d'intérêt général.

La crise financière a mis au jour les faiblesses du **système économique et financier**. Les marchés financiers doivent être mieux régulés et surveillés. En particulier, il est important de mener à leur terme rapidement les travaux sur les propositions législatives instituant le comité européen du risque systémique et les autorités européennes de surveillance, afin que ces instances soient opérationnelles pour la fin 2010.

Les travaux devront également être achevés sans tarder sur les questions importantes telles que la transparence, y compris le renforcement des méthodes d'évaluation des actifs et l'amélioration des procédures décisionnelles en matière financière, le renforcement du cadre prudentiel (exigences de fonds propres et provisionnement), y compris le volet anticyclique, et la consolidation de l'infrastructure des marchés des capitaux. Les trois présidences poursuivront le renforcement du marché unique des services financiers.

En ce qui concerne les mesures de relance budgétaire et monétaire, il conviendra de définir, de mettre en œuvre et de surveiller avec le plus grand soin des stratégies de sortie appropriées, coordonnées et adaptées à chaque pays, afin de créer les conditions requises pour renouer avec une croissance forte, des finances publiques viables à long terme et un environnement économique et financier favorable, relancer l'emploi et renforcer la cohésion sociale.

Sur l'ensemble de ces questions, l'UE doit continuer de définir des positions coordonnées et de jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale, notamment dans le cadre du G20, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Une attention particulière doit être réservée au rôle et à la responsabilité de la zone euro.

Sur la base de l'évaluation faite par la Commission des progrès accomplis à ce jour ainsi que d'un large processus de consultation avec les États membres, les partenaires sociaux et la société civile, les trois présidences réexamineront l'**agenda social révisé** de juillet 2008. À l'avenir, l'action dans le domaine social devrait couvrir un large champ, y compris les engagements pris dans le cadre du Pacte européen pour la jeunesse et de la stratégie pour la jeunesse, du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le pacte européen pour la famille. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de santé couvrant la période 2008-2013.

2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale constituera un objectif majeur, l'accent devant être mis sur les chômeurs, les enfants touchés par la pauvreté, les travailleurs pauvres et les familles monoparentales. L'année européenne des activités de volontariat 2011 jouera également un rôle important.

La lutte contre la discrimination et la promotion de l'intégration s'inscrivent dans la communauté de valeurs de toute l'Union européenne. L'égalité entre les hommes et les femmes constitue une préoccupation essentielle, et elle sera pleinement intégrée dans la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 dans son ensemble. Un nouveau plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes sera lancé. La priorité sera donnée à la question de la violence à l'encontre des femmes et au suivi de la mise en œuvre du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Parmi les autres grandes questions dans le domaine social, on citera l'intégration dans les différents domaines d'action des politiques en faveur des personnes handicapées, en tenant compte de la nécessité d'assurer l'accessibilité universelle pour favoriser leur pleine participation; la lutte contre la fraude sociale et fiscale; les aspects économiques et sociaux de l'intégration des Roms; la promotion du modèle social européen dans le cadre des relations extérieures multilatérales et bilatérales; et la mise en œuvre de l'agenda pour le travail décent de l'OIT.

o
o o

La mise en œuvre et l'examen éventuel du **paquet énergie et climat** compte parmi les principales priorités des trois présidences. L'UE devra continuer de jouer le rôle moteur qui est le sien dans les négociations internationales sur le changement climatique, à la lumière des résultats atteints lors de la conférence de Copenhague. Ces résultats seront évalués au début de 2010, sous l'angle tout particulièrement de leurs conséquences pour l'industrie et l'économie européennes et les citoyens européens.

Un nouveau plan d'action de l'Union dans le domaine de l'énergie couvrant la période 2010-2014 sera élaboré, en vue de son adoption par le Conseil européen au printemps 2010. Le nouveau plan pour l'énergie constituera le cadre dans lequel la politique énergétique européenne continuera d'être développée et renforcée. Une attention particulière sera donnée à la cohésion territoriale et sociale pour ce qui est de l'accès à l'approvisionnement énergétique. Les trois présidences soutiendront et intensifieront les actions visant à améliorer et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, les infrastructures énergétiques ainsi que les moyens de transport et les produits respectueux de l'environnement.

La sécurité énergétique demeurera au centre des préoccupations. Un nouvel instrument de l'UE pour la sécurité et les infrastructures énergétiques sera adopté; il mettra l'accent sur la diversification des sources d'énergie, des sources d'approvisionnement et des routes de transit, ainsi que sur le recensement et la promotion du développement des projets d'interconnexion. Il faut veiller en particulier à assurer une solidarité plus étroite entre États membres en cas d'urgence. Les dispositifs de solidarité régionaux ou bilatéraux destinés à remédier aux ruptures d'approvisionnement doivent être renforcés. Étant donné que l'amélioration de la sécurité énergétique et la lutte contre le changement climatique passent par l'efficacité énergétique, un ambitieux plan d'action révisé pour l'efficacité énergétique sera adopté.

Dans le cadre de l'évaluation de la politique commune des **transports**, on continuera d'œuvrer en faveur des transports respectueux de l'environnement et de l'intermodalité. En outre, la priorité sera donnée au réexamen des réseaux transeuropéens de transport.

Mettre un terme à l'appauvrissement de la **biodiversité**, y compris par la protection des forêts contre les dangers naturels, demeurera une priorité et mènera à l'élaboration d'une stratégie européenne globale en matière de biodiversité pour la période après 2010. Un autre thème important qui prend de l'ampleur est la promotion d'une utilisation des ressources naturelles viable à long terme, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, laquelle est déterminante si l'on veut garantir aux populations et aux écosystèmes européens une eau saine et sûre.

La **politique de cohésion** constitue toujours un instrument de solidarité de l'UE qui contribue à renforcer la convergence entre les États membres et les régions, à atténuer les difficultés structurelles et à améliorer la compétitivité. La future politique de cohésion continuera de concourir à la réalisation des objectifs fondamentaux consacrés par le traité.

Parmi les mesures exemplaires à prendre dans ce domaine figure le lancement et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la **région du Danube**. En outre, les trois présidences préconisent de définir et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie en faveur des **régions ultrapériphériques**.

L'agriculture est un secteur stratégique qui revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement d'autres secteurs économiques et constitue le fondement du développement économique et social des régions rurales. À cet égard, les prochaines discussions sur la **politique agricole commune** pour l'après-2013 seront décisives. Dans le cadre de la future réforme, il sera essentiel de renforcer les deux piliers de la politique agricole commune et de promouvoir la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, la viabilité à long terme et l'innovation, et d'apporter une réponse aux défis mondiaux.

Les ressources halieutiques doivent être utilisées et exploitées selon des modalités durables. Par conséquent, la réforme de la **politique commune de la pêche** sera tout à fait déterminante pour la survie de ce secteur économique. Elle aura pour objectif principal d'instaurer une gestion des activités de pêche qui en garantisse la viabilité économique, sociale et environnementale, étant entendu que les principaux facteurs négatifs sont la surpêche et surcapacité de la flotte.

-
- ◦

Les trois présidences centreront leurs efforts sur la mise en œuvre effective du nouveau programme pluriannuel pour le développement de l'espace de **liberté, de sécurité et de justice (programme de Stockholm)**. L'enjeu à cet égard consistera à garantir le respect des libertés fondamentales et de la vie privée tout en bénéficiant du niveau de protection et de sécurité le plus élevé possible en Europe. Il sera déterminant de maintenir l'équilibre approprié entre les mesures répressives et les mesures destinées à garantir les droits individuels, l'État de droit et la protection internationale. L'espace européen de la **justice** sera consolidé. Priorité sera donnée aux mécanismes permettant de faciliter l'accès aux juridictions et de garantir à tous un accès équitable et aisé à la justice. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du principe général de reconnaissance mutuelle et à l'harmonisation et à la consolidation de la législation. On s'efforcera de poursuivre l'approfondissement et, sur la base des critères arrêtés d'un commun accord, l'élargissement de l'espace Schengen.

L'élaboration d'une **politique** européenne globale et orientée vers l'avenir **en matière d'asile et d'immigration** demeure un objectif clé de l'Union européenne. Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile servira de base aux futurs développements dans ce domaine ainsi qu'aux actions prévues pour mettre en œuvre l'approche globale sur la question des migrations.

Améliorer la **sécurité** de l'Union et protéger la vie et la sécurité des citoyens européens demeure une priorité essentielle. La lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et transfrontière, la traite des êtres humains et le trafic de drogue se poursuivra par une coopération plus efficace entre les États membres, les institutions de l'UE et les agences compétentes. Enfin, la dimension extérieure de ces politiques sera encore renforcée.

◦
◦ ◦

Le **processus d'élargissement** se poursuivra dans le cadre du consensus renouvelé sur l'élargissement. La conclusion des négociations d'adhésion menées avec la Croatie et la signature et la ratification du traité d'adhésion figureront en bonne place dans le programme de travail. Des efforts seront consentis pour créer les conditions nécessaires pour permettre des progrès plus soutenus et visibles dans les négociations d'adhésion menées avec la Turquie. Une suite sera donnée à la demande d'adhésion de l'ARYM. Les présidences examineront les trois demandes d'adhésion présentées respectivement l'Albanie, l'Islande et le Monténégro conformément aux dispositions du traité.

L'UE continuera de renforcer la perspective européenne de la région des **Balkans occidentaux**, grâce au processus de stabilisation et d'association et à l'Agenda de Thessalonique. En mettant à profit l'ensemble des instruments dont elle dispose, l'UE contribuera à assurer la stabilité et la prospérité de la région.

La mise en œuvre intégrale de la **politique européenne de voisinage**, destinée à favoriser durablement le développement économique et la stabilité dans cette région, contribuera aussi à assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité de l'Europe dans son ensemble. Aussi bien le partenariat oriental que l'Union pour la Méditerranée seront consolidés de manière coordonnée et équilibrée.

L'UE s'emploiera à renforcer l'efficacité, la cohérence et la visibilité de son **action extérieure** afin de favoriser l'instauration d'un système multilatéral véritable et efficace. Elle œuvrera dans ce sens dans le respect de ses intérêts et en mettant en exergue la communauté de valeurs inaliénables qui est à la base du projet partagé dont elle est l'expression et de sa sécurité. La création de la nouvelle fonction de haut représentant et la mise en place du service européen pour l'action extérieure contribueront à renforcer le rôle de l'UE sur la scène mondiale. Le développement des relations de l'UE avec ses principaux partenaires aux niveaux **bilatéral et régional** sera poursuivi, notamment par l'organisation de réunions au niveau politique le plus élevé.

La **politique commerciale commune** demeure un aspect important de l'action multilatérale de l'UE. Celle-ci continuera de suivre une approche à deux niveaux, qui consiste d'une part à travailler à la conclusion d'un accord global, complet et équilibré dans le cadre du cycle de Doha, et d'autre part à continuer de conclure des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et d'œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accès aux marchés.

La protection et la promotion des **droits de l'homme et des libertés fondamentales** et leur pleine intégration dans l'ensemble des domaines d'action de l'UE demeureront une priorité dans les relations extérieures de l'UE.

L'UE est le premier bailleur de fonds et partenaire commercial au monde, et elle continuera, en cette qualité, d'œuvrer en faveur de la réalisation des engagements internationaux relatifs au volume et à la qualité de l'aide ainsi que du partenariat stratégique avec les pays en développement, notamment pour ce qui est des **objectifs du Millénaire pour le développement**. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays en développement dans le contexte de la crise économique et financière mondiale. Il conviendra de renforcer leur capacité d'adaptation au changement climatique et d'accroître les moyens qu'ils consacrent à la conservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire et au développement durable.

Le développement des **capacités civiles et militaires** sera poursuivi. L'Union européenne devrait être en mesure de continuer de contribuer à la gestion des crises ainsi qu'à la stabilisation et au règlement des conflits par le recours aux capacités susmentionnées. L'UE continuera de coopérer étroitement avec les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE, l'UA et les autres organisations régionales dans le domaine de la gestion des crises.

Les trois présidences soutiendront l'amélioration de la **protection consulaire** au bénéfice de l'ensemble des citoyens européens, non seulement hors du territoire de l'Union européenne, mais aussi dans le cadre de la circulation et du séjour des citoyens dans les autres États membres.

o
o o

L'UE ne sera en mesure de relever les défis et d'atteindre les objectifs répertoriés ci-dessus que si elle dispose de **moyens à la hauteur de ses ambitions**.

L'examen du budget offre l'occasion d'étudier comment adapter les ressources financières de l'Union à ses ambitions, afin de concevoir un budget qui soit déterminé par les politiques communes et qui traduise les nouveaux défis auxquels l'Union se trouve confrontée.

Afin de préparer les prochaines perspectives financières, les trois présidences, en coopération avec la Commission, se pencheront sur l'avenir aussi bien des ressources de l'Union que des politiques de l'UE en matière, notamment, de cohésion, d'agriculture, d'énergie, d'environnement ainsi que de recherche, de développement et d'innovation, et aussi sur l'action extérieure de l'UE, conformément aux dispositions des traités et compte tenu des conclusions du Conseil européen de décembre 2005.

Le **traité de Lisbonne**, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, permettra à l'Union de fonctionner plus efficacement et de manière plus démocratique, grâce notamment aux procédures décisionnelles rationalisées et aux nouvelles bases juridiques qu'il propose. Les trois présidences poursuivront les travaux nécessaires pour assurer la mise en œuvre pleine et entière du nouveau traité.

**
*

DEUXIÈME PARTIE

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

AFFAIRES GÉNÉRALES - QUESTIONS HORIZONTALES

Un nouveau traité

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a fourni un nouveau cadre juridique pour l'action de l'Union. Les travaux de préparation effectués en vue de la mise en œuvre du traité ont permis une entrée en vigueur sans heurts de celui-ci. Certaines dispositions du traité doivent encore être mises en œuvre ou finalisées. Le président du Conseil européen, les trois présidences, la Commission et le Haut Représentant poursuivront donc leurs travaux dans ce sens de manière urgente.

Il convient d'exploiter pleinement les possibilités du nouveau traité, notamment en ce qui concerne le droit d'initiative des citoyens, l'adhésion de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et le nouveau rôle qui est conféré aux parlements nationaux.

La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 (UE 2020)

La révision de la **stratégie de Lisbonne** actuelle est une priorité essentielle pour les trois présidences. Partant des propositions de la Commission relatives à la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 et compte tenu des travaux du groupe de réflexion mené par Felipe González ainsi que de la contribution du Parlement européen et des organes consultatifs (Comité économique et social européen, Comité des régions), les trois présidences s'emploieront à définir un cadre pour relever les défis les plus importants pour les citoyens européens.

Ce cadre d'action prendra en compte les défis futurs dans les domaines économique, social, environnemental et de l'emploi, ainsi que la question des objectifs de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, une attention particulière étant consacrée à la croissance et aux emplois. S'agissant de la gouvernance, le Conseil européen même continuera de jouer un rôle central dans le pilotage du processus.

La révision de l'actuelle stratégie de Lisbonne portera sur tous les aspects des mécanismes de mise en œuvre, notamment la gouvernance et la participation des diverses parties prenantes.

Dans la foulée de la crise financière, économique et de l'emploi, les résultats des premières évaluations de l'impact des plans de relance au niveau européen et au niveau national, seront certainement pris en compte dans la nouvelle stratégie. Les autres éléments qu'il y a lieu de traiter dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 seront exposés plus en détail dans les rubriques correspondantes.

Le bon fonctionnement et l'approfondissement du marché intérieur revêtent une importance essentielle. Notre objectif commun est de parvenir à un marché commun pleinement intégré dans lequel les quatre libertés sont garanties comme il se doit.

Changement climatique / sécurité énergétique

Pour lutter contre **le changement climatique**, il y a lieu de transformer le modèle de développement actuel en un modèle fondé sur un faible niveau d'émissions de CO₂, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. L'efficacité énergétique s'en trouvera améliorée et cela contribuera à renforcer de nouveaux secteurs d'activité économique. La réduction indispensable des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique étant intimement liées, il est de la plus haute importance d'élaborer un plan d'action coordonné et efficace en la matière. De la sorte, les mesures d'adaptation au changement climatique constituent une occasion de renforcer la dimension durable des politiques sectorielles, dont les plus importantes sont la politique énergétique, la politique des transports, la politique en matière de recherche, de développement et d'innovation, la politique de cohésion, la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP), ainsi que la politique en matière d'immigration et les répercussions sur le plan financier. L'UE devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération internationale.

Les trois présidences consacreront toute leur attention au suivi de la conférence de Copenhague.

Pour renforcer la **sécurité énergétique**, qui a également son importance pour le développement économique de l'UE, il convient d'intensifier les efforts d'interconnexion et de diversification des fournisseurs, des sources et des routes d'approvisionnement. De nouveaux mécanismes de crise flexibles, efficaces et transparents pour le pétrole et le gaz devraient être mis au point pour réagir en cas d'interruptions de l'approvisionnement. L'efficacité énergétique, et en particulier la révision du plan d'action en matière d'efficacité énergétique, est un élément clé du renforcement de la sécurité énergétique. Il importe au plus haut point de recenser et d'éliminer les entraves aux investissements dans les projets d'interconnexion, les énergies renouvelables et l'exploitation durable des combustibles fossiles. Les relations extérieures jouent un très grand rôle dans le domaine de l'énergie. Les voies et moyens devraient être diversifiés davantage. Par conséquent, il convient que l'Union s'exprime d'une seule voix sur les questions énergétiques dans les dialogues menés avec les pays fournisseurs, les pays de transit et les pays consommateurs.

L'examen à mi-parcours du cadre financier / prochaines perspectives financières

Les trois présidences suivront de très près le processus de l'examen du budget et des politiques de l'UE qui est en cours. Ce processus constitue l'occasion d'ouvrir des discussions sur la manière dont le budget de l'Union devrait être adapté aux défis que tous les États membres doivent relever. L'objectif est de parvenir à un budget axé sur les politiques communes, qui tienne compte des nouveaux défis auxquels l'Union est confrontée.

Dans ce contexte et afin de préparer le prochain cadre financier, les trois présidences en coopération avec la Commission ouvriront des discussions sur l'évolution future des ressources propres, des objectifs stratégiques de l'UE à l'horizon 2020 et des dépenses liées aux politiques communes telles que les politiques en matière de recherche, de développement et d'innovation, d'énergie, d'environnement, d'aide extérieure, de cohésion et d'agriculture. Cette discussion s'inscrira dans le droit fil des dispositions des traités et des conclusions du Conseil européen de 2005.

En outre, les trois présidences s'attacheront en particulier à ce que les discussions sur les ressources propres de l'UE d'une part, et les dépenses, d'autre part, soient menées simultanément, dans le respect des principes d'adéquation, d'approche progressive, d'équité et de solidarité, et tout en veillant à maintenir l'équilibre entre les réformes et la stabilité en matière de dépenses.

Politique de cohésion, cohésion territoriale et développement urbain

La politique de cohésion vise à réduire les disparités dans les niveaux de développement des diverses régions, jetant ainsi les fondements d'un développement équilibré et durable sur les plans économique, social et de l'aménagement du territoire. Si cette politique garde toute son importance pour l'avenir, elle constitue également un outil important pour la mise en œuvre du marché unique et de la monnaie unique.

Les trois présidences s'emploieront à engager un large débat en profondeur sur la politique régionale après 2014. Cela permettra d'analyser le rapport stratégique 2010 et le 5^{ème} rapport sur la cohésion, et de les soumettre à un examen approfondi.

Les présidences poursuivront les travaux relatifs à l'avenir de la politique de cohésion en accordant une attention particulière à sa structure et à la simplification des règles et des procédures en la matière. Elles se concerteront pour ce qui est de l'évaluation et de la révision des aspects liés à la dimension territoriale de la politique de cohésion ainsi que de l'agenda territorial qui doit être adopté en 2011.

S'agissant du développement urbain, les trois présidences poursuivront les travaux liés à la mise en œuvre de la charte de Leipzig. La réhabilitation urbaine intégrée, la dimension urbaine du changement climatique, la crise économique et les défis démographiques figureront parmi les questions prioritaires.

Pour ce qui est des politiques en matière de logement, notamment dans les zones urbaines, les présidences se focaliseront sur la cohésion sociale, la qualité des logements, l'efficacité énergétique des bâtiments et, plus particulièrement, les programmes de réhabilitation urbaine.

Stratégie pour la région du Danube

Le Conseil européen réuni en juin 2009 a invité la Commission à présenter une **stratégie de l'UE pour la région du Danube** avant la fin de 2010. Les trois présidences feront progresser les travaux concernant cette initiative qui est pleinement conforme aux objectifs de développement durable. Les problèmes spécifiques devraient être traités selon une approche intégrée, la situation particulière de chaque État membre concerné étant prise en compte. Les particularités de cette région dans les domaines environnemental, socio-économique, culturel et des transports, ainsi que la dimension extérieure de la stratégie concernée ne manqueront pas d'être abordés dans ce contexte, qui englobe les États participant au processus de coopération pour le Danube. Elles devraient compléter les politiques que l'UE a déjà été mises en place en faveur de la région.

Régions ultrapériphériques

Les trois présidences estiment qu'il convient d'étudier la possibilité d'une **nouvelle stratégie de l'UE en faveur des régions ultrapériphériques**, selon les critères définis dans la communication de la Commission du 17 octobre 2008 intitulée "Les régions ultrapériphériques: un atout pour l'Europe". À ce sujet, elles attendent avec intérêt les propositions de la Commission.

Politique maritime intégrée

Les trois présidences feront progresser les travaux relatifs à l'établissement d'une **politique maritime intégrée de l'UE**; elles examineront toute mesure liée aux propositions et initiatives figurant dans le Livre bleu présenté par la Commission européenne.

Élargissement

Les trois présidences feront progresser les travaux liés à l'élargissement, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2006.

Dans l'éventualité où les négociations avec la **Croatie** seraient menées à bonne fin, les présidences veilleront à ce que le traité d'adhésion soit finalisé rapidement et à ce que ce nouvel État membre soit intégré sans heurts. Les négociations d'adhésion avec la **Turquie** seront activement poursuivies dans le droit fil des conclusions pertinentes du Conseil, et le suivi de la demande d'adhésion de l'ARYM sera assuré.

Les trois demandes d'adhésion présentées respectivement par l'**Albanie**, l'**Islande** et le **Monténégro** seront examinées conformément aux dispositions du traité.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Coordination de la politique économique

Alors que la relance économique se concrétise après la crise financière et la récession qui s'est ensuivie, le Conseil devrait veiller tout particulièrement à garantir une approche cohérente et coordonnée en vue de recréer les conditions d'une croissance vigoureuse et soutenue. Cette approche devra prendre en compte les faiblesses structurelles de l'économie et renforcer le potentiel de croissance par une stratégie globale d'améliorations structurelles s'appuyant sur la base solide de la stabilité macroéconomique. Les trois présidences se focaliseront notamment sur le suivi du plan européen pour la relance économique, en ce compris les plans de sauvetage dans le domaine financier, le démantèlement approprié des mesures de soutien des pouvoirs publics, les politiques budgétaires et les réformes structurelles. Il y a lieu d'être plus particulièrement attentif à la coordination de la politique économique, à la mise en place de synergies, à l'élimination des distorsions qui persistent au sein du marché unique et à garantir des conditions de concurrence adéquates et effectives. Les questions relevant du marché unique ont une grande importance.

Les trois présidences feront en sorte que le Pacte de stabilité et de croissance continue à être appliqué d'une manière judicieuse du point de vue économique et qu'il contribue à la réorientation progressive des politiques budgétaires afin de les rendre plus viables. Des mesures devraient être prises pour jeter les bases d'une croissance durable plus équilibrée. À cet égard, les trois présidences mettront l'accent sur des stratégies de sortie destinées à faciliter le retour à des conditions normales sur les marchés et à éviter que les progrès accomplis dans la stabilisation des marchés soient réduits à néant. Ces stratégies garantiront une cohérence entre les mesures à court terme prises pour favoriser et soutenir la reprise économique, d'une part, et les exigences essentielles de l'amélioration de la qualité des finances publiques et d'une prise en compte adéquate du coût du vieillissement de la population, d'autre part. Elles devraient être mises en œuvre de manière coordonnée en tenant compte de la situation spécifique de chaque pays.

Marchés et services financiers

Dans ce secteur, l'accent sera mis dans l'immédiat sur la coordination des trains de mesures destinés à soutenir le secteur financier et des stratégies de désengagement, l'objectif étant de tenir compte des répercussions possibles.

L'UE a déjà pris des mesures sans précédent pour rétablir la stabilité des marchés financiers et libérer les flux de crédit. Ces mesures doivent s'accompagner d'une réforme approfondie de la réglementation des services financiers pour éviter une répétition de la crise et restaurer la confiance dans le secteur financier. L'accent sera mis sur les mesures destinées à encourager un comportement correct, l'intégrité et la transparence et à prévenir les menaces systémiques ainsi que la prise de risques excessifs.

Il est de la plus haute importance qu'un nouveau cadre européen pour la surveillance microprudentielle et la surveillance macroprudentielle voie le jour. Au niveau microprudentiel, la mise en place des autorités européens de surveillance pour les banques, les assurances et les titres revêt un caractère urgent. Au niveau macroprudentiel, le comité européen du risque systémique procédera à la surveillance et à l'évaluation des menaces potentielles pour la stabilité financière. Ce nouvel organe devrait être pleinement opérationnel d'ici la fin de 2010. Pour éviter une répétition de la crise, il convient d'accorder la priorité à une coordination macroéconomique au niveau international, fondée sur une coopération étroite entre le Fonds monétaire international (FMI), le Conseil de stabilité financière (CSF) et les autorités de surveillance.

À plus long terme, il y a lieu d'axer les travaux sur les réponses à apporter aux faiblesses de la réglementation relative aux services financiers qui sont apparues à la suite de la crise financière. Afin de garantir des conditions équitables pour tous les opérateurs financiers et prestataires de services financiers, l'UE doit tout mettre en œuvre pour s'assurer que les nouvelles mesures affectant les marchés et services financiers fassent l'objet d'une coordination efficace avec les autres acteurs clés du marché et ne donnent pas lieu à une concurrence déloyale, l'objectif étant de favoriser des marchés stables et concurrentiels à l'échelle mondiale.

Aspects internationaux

Il y aura lieu d'assurer le suivi de l'accord sur le changement climatique (Conférence de Copenhague dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCCC)).

L'examen à mi-parcours du mandat extérieur de la BEI fera l'objet d'un suivi en 2010.

Les positions de l'UE dans le cadre du processus du G20 au niveau des ministres des finances ainsi qu'au plus haut niveau feront l'objet d'un suivi attentif de la part des trois présidences qui en assureront la coordination de manière à garantir le suivi et la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions des dirigeants du G20 tenues à Washington, Londres et Pittsburgh. La présidence jouera un rôle actif dans ce processus en contribuant à définir les positions que l'UE doit adopter lors des réunions du G20, en présentant les intérêts de l'UE et en assurant la défense de ceux-ci. L'UE ayant jusqu'ici obtenu de bons résultats dans la mise en œuvre du plan d'action du G20 adopté en novembre 2008, les trois présidences mettront un point d'honneur à ce que l'Union reste dans le peloton de tête pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures du G20.

Les questions financières seront également examinées au sein des instances telles que la Rencontre Asie-Europe (ASEM) et l' Union pour la Méditerranée.

Fiscalité

Dans le domaine de la fiscalité indirecte, priorité sera donnée à la modernisation des règles applicables au système commun de taxe sur la valeur ajoutée et à la lutte contre la fraude fiscale. S'agissant du système TVA, les trois présidences pourraient poursuivre les travaux liés au traitement des assurances et des services financiers, aux règles de facturation ainsi qu'à l'application de la TVA aux services postaux. Les présidences ont l'intention de revenir sur la proposition relative au régime de TVA applicable aux agences de voyages. En matière de fraude fiscale, l'instauration d'un mécanisme d'autoliquidation destiné à prévenir la fraude aux droits d'émissions de gaz à effet de serre sera examinée plus avant. Les travaux relatifs à la refonte du règlement concernant la coopération administrative dans le domaine de la TVA seront activement poursuivis. La révision de la directive sur la taxation des produits énergétiques fera également l'objet d'une attention particulière une fois que la Commission aura présenté sa proposition.

Dans le domaine de la fiscalité directe, les trois présidences continueront à faire avancer les travaux sur la proposition visant à améliorer le fonctionnement du mécanisme relatif à la fiscalité de l'épargne au sein de l'UE et à l'égard des pays tiers. Elles s'efforceront également de mettre définitivement au point les nouvelles directives sur la coopération administrative en matière de l'assiette de l'impôt et de l'assistance mutuelle dans le domaine du recouvrement de l'impôt. Les trois présidences s'attacheront à dégager un accord avec les pays tiers sur la coopération et l'échange d'informations sur les questions liées à la fiscalité directe et à faire admettre largement les principes de bonne gouvernance en matière fiscale. Elles continueront à encourager les travaux du Groupe "Code de conduite" sur le démantèlement des mesures de concurrence fiscale dommageables et à faire progresser les questions figurant dans son programme de travail, notamment la lutte contre les abus, les liens avec les pays tiers, la transparence et l'échange d'informations sur la correction des bénéfices et les pratiques administratives. Enfin, il convient que les travaux relatifs à l'amélioration de la coordination des régimes fiscaux nationaux puissent se poursuivre.

La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010

Le renouvellement de la stratégie de Lisbonne est une tâche globale à laquelle sont associées un grand nombre de formations du conseil et qui s'étend sur les mandats des trois présidences. La stratégie renouvelée sera fondée sur l'évaluation de la stratégie de Lisbonne existante; elle devrait tenir compte des conséquences de l'actuelle crise économique et financière à l'échelle mondiale ainsi que des défis qui y sont liés; elle doit être conforme aux objectifs à long terme de l'Union.

Pour maintenir à niveau son potentiel de croissance économique et garantir une prospérité durable, il est indispensable que l'UE dispose d'une stratégie clairement définie en matière de politique économique. Comparé à la décennie couverte par la stratégie de Lisbonne antérieure, un vaste programme de réformes économiques crédibles est d'autant plus crucial en raison de la crise et du vieillissement des populations européennes.

Étant donné que les États membres sortiront de la crise avec des situations budgétaires et structurelles différentes, les lignes directrices devront être définies avec suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins particuliers des États membres sans pour autant négliger les objectifs globaux de renforcement de la compétitivité, de viabilité et de prospérité à long terme.

Budget de l'Union

Les trois présidences consacreront une attention particulière à **l'examen du budget de l'UE** dès que la Commission aura présenté sa communication à ce sujet. Les travaux sur la révision du règlement financier seront entamés dès réception de la proposition de la Commission. Les travaux préparatoires portant sur les prochaines perspectives financières pourraient débuter vers la fin de la période de 18 mois. Lorsque la Commission aura présenté le règlement relatif au cadre financier pluriannuel et d'autres questions liées à la nouvelle procédure budgétaire, les présidences entameront les travaux concernant cette question importante. Un examen fondé sur un rapport de la Commission sera consacré à la décision sur les ressources propres.

Statistiques

Les trois présidences encourageront la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité, la fiabilité et la transparence de l'établissement des statistiques.

Conformément à l'objectif de réduire de 25% d'ici 2012 les charges administratives qui pèsent sur les entreprises, les trois présidences favoriseront les politiques visant à alléger la charge imposée aux répondants et à mieux équilibrer les coûts et les avantages tout en répondant aux demandes de statistiques des utilisateurs. Pour y parvenir, lesdites politiques devront être axées sur un recours plus intensif aux outils des technologies de l'information et des communications. De ce point de vue, il convient tout particulièrement d'encourager les systèmes de collecte de données des entreprises ainsi que le recours aux systèmes d'échange électronique de statistiques.

COMPÉTITIVITÉ

Marché unique

Le marché unique demeure la pierre angulaire de l'intégration européenne et c'est la raison pour laquelle il devrait retenir l'attention de tous les acteurs à l'échelle de l'UE. Par conséquent, les trois présidences ne ménageront aucun effort et déploieront toute initiative ou mèneront toute action visant à protéger, renforcer et parachever le marché intérieur ou à en améliorer le fonctionnement.

Les trois présidences consacreront des travaux à l'**examen** en cours **du marché unique** et encourageront la mise en œuvre des quatre libertés. L'exploitation de tout le potentiel du marché unique est essentielle pour renouer avec la croissance économique au bénéfice des entreprises comme des consommateurs. Les présidences étudieront la possibilité de révoquer les périodes de transition qui entravent la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres.

La mise en œuvre de la **directive sur les services** est un élément clé pour réaliser l'achèvement du marché intérieur dans le secteur des services et renforcer la compétitivité dans l'ensemble de l'Europe. Par conséquent, les présidences favoriseront un processus d'évaluation mutuelle efficace et transparent tel que prévu à l'article 39 de la directive, qui permettra de tirer des conclusions fondées sur les faits, de contribuer à ce que la mise en œuvre de cet acte dans l'ensemble des États membres atteigne un niveau de qualité élevé et d'aboutir à un rapport de synthèse de la Commission en décembre 2010, assorti le cas échéant de propositions de mesures complémentaires.

Le programme "**Mieux légiférer**" reste d'actualité et il figurera dès lors en bonne place parmi les priorités des trois présidences. L'amélioration de l'environnement réglementaire en Europe reste un objectif primordial. Il y a lieu de poursuivre les efforts visant à garantir la réalisation de l'objectif de parvenir d'ici 2012 à **réduire** de 25% **les charges administratives** qui pèsent sur les entreprises européennes. Les services d'administration en ligne destinés à alléger les charges administratives constitueront un facteur important à cet égard. Les présidences feront un usage intensif des **analyses d'impact** pour la prise de décision et s'emploieront à améliorer cet instrument le cas échéant, par exemple en procédant à une évaluation des analyses d'impact et en améliorant le processus de consultation.

Par ailleurs, les trois présidences estiment qu'il importe d'améliorer le **programme de simplification** existant. En outre, elles favoriseront l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations publiques des États membres, notamment s'agissant des méthodes, des voies et des moyens pour réduire les charges administratives au niveau national. Les trois présidences attendent avec intérêt les éventuelles initiatives nouvelles de la Commission en vue d'une meilleure réglementation (réglementation intelligente) et elles continueront d'établir des rapports sur l'état des travaux ou des conclusions.

Dans le domaine de la **concurrence**, dans le cadre des suites données au livre blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante, la Commission doit présenter une proposition législative au cours du premier semestre de 2010 ce qui constituera le point de départ des travaux de fond sur la question.

À la suite du rapport de la Commission d'avril 2009 sur le fonctionnement du règlement n° 1/2003, une révision de cet acte pourrait avoir lieu au cours du mandat des trois présidences.

En outre, à la suite du mandat donné par le Conseil autorisant la Commission à ouvrir les négociations en vue de la conclusion d'un accord avec le Canada sur la coopération et l'échange d'informations dans les enquêtes de concurrence, les trois présidences mettront tout en œuvre pour conclure ledit accord et obtenir la signature de l'accord de coopération avec le Canada avant la fin de leur mandat.

La mise en œuvre du **nouveau cadre législatif** ("paquet" législatif concernant les produits) est un élément important qui est susceptible de renforcer le potentiel du marché unique.

Les trois présidences poursuivront les travaux qui sont menés actuellement sur la question des produits industriels.

Les présidences s'attacheront également à encourager le recours aux outils des technologies de l'information et de la communication, à faciliter l'accès au marché unique pour les PME, à créer un environnement plus dynamique pour les entreprises, et à améliorer la compétitivité de l'UE ainsi que la passation des marchés publics, y compris en ce qui concerne la passation de marchés publics écologiques et innovants.

Dans le domaine du **droit des sociétés**, une attention particulière sera portée aux propositions allant dans le sens d'une simplification. La Commission doit présenter une proposition sur la simplification des 4^{ème} et 7^{ème} directives sur le droit des sociétés (Comptabilité).

Par ailleurs, étant donné que la directive sur les offres publiques d'acquisition et le règlement relatif au statut de la société européenne doivent tous deux faire l'objet d'une révision dans un avenir proche, les trois présidences attendent les rapports de la Commission sur ces deux questions en vue d'ouvrir des consultations et, le cas échéant, d'entamer le travail de suivi. Enfin, les présidences mettront tout en œuvre pour dégager un accord sur la proposition de règlement relatif au statut de la société privée européenne dans l'éventualité où les discussions ne seraient pas déjà menées à bonne fin.

Aspects liés à la compétitivité et politique industrielle

La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 sera une priorité essentielle pour les trois présidences. Elles auront pour objectif de contribuer de manière constructive au débat sur les priorités stratégiques et la préparation de la programmation. Les trois présidences se fonderont sur les divers examens à mi-parcours dont les résultats seront disponibles au début de 2010 et il y aura lieu également de faire le bilan des plans de relance, et en particulier des initiatives européennes, afin d'en tirer les enseignements pour les politiques futures et les perspectives financières.

Dans ce contexte, et compte tenu des défis posés par la mondialisation, une attention particulière devra être portée à la dimension extérieure de la compétitivité. Cette question transversale sera traitée en corrélation étroite avec les différentes priorités thématiques des trois présidences. L'objectif est de permettre aux entreprises européennes de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'ouverture des marchés extérieurs, d'une part, et de réagir aux risques en termes de compétitivité qui sont liées à ces évolutions, d'autre part.

Une priorité élevée sera également accordée au suivi de la communication de la Commission concernant l'accès aux matières premières.

Les présidences viseront à apporter une contribution concrète aux initiatives en matière de politique industrielle durable, à la promotion de l'éco-innovation et à la mise en place d'une économie verte compétitive, notamment dans la perspective de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 et de la reprise de l'économie européenne, telles que la promotion de voitures vertes et de voitures à propulsion électrique.

Les présidences seront particulièrement attentives aux difficultés en matière de compétitivité qui sont liées aux politiques dans les domaines de l'environnement et du changement climatique. À cet égard, la prévention du risque de fuites de carbone et l'emplacement des activités industrielles à haute intensité énergétique seront examinées plus attentivement.

PME

Les trois présidences accorderont une priorité élevée à la surveillance et à l'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur les petites entreprises et de son plan d'action à titre de contribution au débat sur la politique en faveur des PME pour l'après-2010. L'objectif visé est de poursuivre l'élaboration des politiques en faveur des PME et d'en tenir dûment compte dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010. Les défis que constituent la mondialisation, l'accès au financement, l'amélioration des compétences, la mise en réseau le développement durable, la transmission des entreprises, la mise en réseau, l'innovation et l'esprit d'entreprise seront au cœur de la réflexion menée par les présidences.

Innovation et propriété intellectuelle

Dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, ainsi que des politiques futures dans le domaine industriel et de la R&D et de l'innovation, sur la base des propositions de la Commission, les trois présidences contribueront également au débat sur la future politique européenne de l'innovation et les instruments de celle-ci, en mettant l'accent sur les politiques en faveur des filières (dimension internationale, interconnexion des entreprises, R&D et innovation, formation, surveillance et évaluation), les marchés pilotes, la normalisation, la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

La normalisation européenne joue un rôle important pour l'innovation et la compétitivité de l'industrie européenne.

S'agissant de la propriété intellectuelle et industrielle, le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle, entre autres par la mise en place d'un observatoire de la contrefaçon et du piratage, constituera une priorité majeure. En outre, les trois présidences ne ménageront pas leurs efforts pour parvenir à un accord global sur l'établissement d'un système unifié de règlement des litiges en matière de brevets et l'adoption d'un règlement sur le brevet de l'UE. Elles attendent avec un vif intérêt l'examen que la Commission consacrera à la marque de l'UE. Enfin, une attention particulière sera réservée aux propositions que la Commission doit présenter concernant les droits d'auteur, dans le but de créer un cadre européen favorisant la numérisation des œuvres protégées par le droit d'auteur dans le respect intégral des droits des auteurs. À ce sujet, les présidences se réjouissent de pouvoir entamer les travaux liés aux initiatives que la Commission a annoncées dans le domaine de la protection des œuvres orphelines.

Recherche, développement et innovation

Les trois présidences veilleront à ce que l'importance de la recherche, du développement et de l'innovation soit pleinement prise en compte dans le renouvellement de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.

Le développement et la consolidation de l'Espace européen de la recherche (EER) par une interaction étroite entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation demeurera un objectif prioritaire aux fins de renforcer la compétitivité de l'Europe et de relever les principaux défis sociétaux et technologiques.

Les présidences s'emploieront donc à définir des objectifs et/ou objectifs politiques futurs en vue de coordonner l'action de l'UE et des États membres dans la période de l'après-2010.

Elles apporteront leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une série d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés sur la voie de la pleine réalisation de l'Espace européen de la recherche. Il sera insisté sur l'importance de cet espace pour la mise en place d'une économie et d'une société durables.

Les présidences favoriseront une gouvernance renforcée de l'Espace européen de la recherche qui doit permettre de mieux coordonner les politiques et programmes aux niveaux européen, national et régional, notamment le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) et le programme-cadre de recherche et de développement technologique (RDT), le but étant d'améliorer l'efficacité des investissements dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Europe. Dans ce contexte, les présidences continueront à imaginer des initiatives pour développer une culture de l'évaluation, y compris des études prospectives et des analyses d'impact, en particulier des analyses ex post, qui s'appliquerait à toutes les mesures importantes prises dans le domaine de la recherche au sein de l'EER.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à **l'examen à mi-parcours du 7^{ème} programme-cadre de recherche** et les présidences feront avancer les discussions sur la conception du futur programme-cadre et l'analyse ex ante de l'impact de celui-ci. En outre, il sera procédé à un examen de la structure et des mécanismes du **Conseil européen de la recherche** et des entreprises communes (IMI, ARTEMIS, ENIAC, CLEAN SKY). La participation des entreprises et notamment des PME dans le contexte de l'objectif de parvenir à une participation minimale de 15% des PME et de simplifier les procédures de contrôle administratif et financier, fera l'objet d'un soin particulier.

Les partenariats public-privé (PPP), notamment s'agissant des bâtiments économes en énergie, des usines du futur, des voitures vertes et de l'Internet du futur, constitueront un instrument important, fondé sur un ensemble de règles communes.

Au titre de la coordination renforcée des **politiques aux niveaux européen, national et régional**, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de la programmation conjointe sous la forme de la sélection et de la mise en œuvre d'une première liste de thèmes et des modalités de la coopération et de la coordination du financement transfrontières.

Le rôle joué par les régions dans la recherche et la politique scientifique au niveau européen est un thème horizontal important. Les trois présidences insisteront sur l'importance de la **dimension régionale** dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques de recherche et d'innovation, notamment celles qui pourraient compléter des initiatives cofinancées par les fonds structurels.

La mise en œuvre effective de la **libre circulation de la connaissance au sein de l'EER** (la cinquième liberté) est essentielle. De nouvelles actions seront menées dans le cadre du partenariat européen afin d'accélérer le mouvement pour rendre plus attrayante la carrière des chercheurs en Europe et attirer les meilleurs cerveaux du monde dans les universités et les centres de recherche européens.

Les trois présidences suivront attentivement la mise en œuvre du **triangle de la connaissance** et notamment la constitution des premières communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) de **l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)**. Elles seront également très attentives à la mise en œuvre et au suivi des initiatives déployées dans le cadre du nouveau plan européen pour l'innovation.

Les trois présidences suivront de très près les progrès dans la réalisation des infrastructures de recherche paneuropéennes énumérées dans la feuille de route ESFRI et favoriseront le développement d'infrastructures de recherche de taille moyenne constituées en réseau.

Les travaux préparatoires et les discussions liés au 8ème programme-cadre EURATOM, dans le cadre desquels l'ITER retiendra particulièrement l'attention, figureront à l'ordre du jour.

Les trois présidences sont favorables au développement de la politique spatiale de l'UE.

Douanes

Les négociations relatives au protocole sur le commerce illicite des produits du tabac à la convention-cadre pour la lutte antitabac seront poursuivies en 2010, et devraient déboucher sur des résultats au cours du mandat des trois présidences. Dans le domaine du contrôle des précurseurs de drogue, des négociations en vue d'un accord avec la Russie ont été ouvertes récemment et devraient être menées à bonne fin au cours de 2010.

La simplification des échanges et le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement resteront au centre des préoccupations des trois présidences. Les négociations aux niveaux bilatéral et international sur la reconnaissance mutuelle des programmes commerciaux seront poursuivies.

Dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle, les trois présidences assureront le suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2009-2010 pour les douanes communautaires (droits de propriété intellectuelle) et examineront la révision de la réglementation sur la contrefaçon. Les négociations portant sur la conclusion d'un Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) plurilatéral et notamment les mesures de contrôle aux frontières, seront poursuivies (un premier cycle de négociation se tiendra à Mexico en janvier 2010). Dans le cadre de la révision du règlement (CE) n° 1383/2003 du Conseil du 22 juillet 2003 concernant l'intervention des autorités douanières à l'égard de marchandises soupçonnées de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures à prendre à l'égard de marchandises portant atteinte à certains droits de propriété intellectuelle, un projet de règlement modifiant l'acte en question pourrait également être présenté.

Des conclusions du Conseil concernant les contrôles douaniers seront adoptées sur la base d'un rapport de la Commission qui avait été annoncé dans les conclusions du Conseil relatives à la stratégie à suivre pour le développement de l'Union douanière.

Tourisme

Partant du nouveau traité, les présidences appuieront une action coordonnée dans le domaine des politiques et mesures de l'UE en faveur du secteur du tourisme et des activités touristiques. À cette fin, elles encourageront la mise en place d'un cadre global pour la politique en matière de tourisme qui s'accompagnerait d'instruments financiers adéquats pour les mesures de l'UE en la matière.

Les présidences sont conscientes de l'importance du secteur du tourisme dont la contribution à la création d'emplois et à la croissance est substantielle. Elles favoriseront l'intégration des aspects liés au tourisme dans les politiques pertinentes de l'UE et, plus précisément, elles examineront la formation, l'emploi et les affaires sociales dans le contexte du tourisme, le rôle du secteur dans la qualité de vie, l'innovation en matière de tourisme, la viabilité environnementale et le tourisme, la protection des consommateurs, l'économie et la fiscalité liée au secteur du tourisme, les visas de tourisme et les questions de sécurité, le transport et la mobilité liée au tourisme.

Les présidences encourageront la mise au point d'un modèle européen socialement responsable et solidaire en matière de tourisme, ainsi que la définition de conditions et de principes, ou de codes de bonnes pratiques, destinés à rendre le développement du tourisme compatible avec la viabilité économique, sociale et environnementale conformément aux objectifs énoncés dans la communication de la Commission relative à un agenda pour un tourisme européen compétitif et durable.

EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS

L'économie européenne étant sur le chemin de la reprise, il est nécessaire de veiller à ce que la croissance soit durable et profite à tous. Il faut atténuer les effets de la récession sur l'emploi et la situation sociale et, par la même occasion, réaliser des réformes structurelles.

La réponse de l'Union européenne à ces défis reposera sur les priorités essentielles suivantes: promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise; lutter contre le chômage structurel et de longue durée; promouvoir l'inclusion sociale en s'intéressant plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables; veiller à ce que les systèmes de protection sociale offrent un niveau de protection élevé; œuvrer à l'égalité des chances, lutter contre toutes les formes de discrimination et renforcer le dialogue social à tous les niveaux.

Les trois présidences porteront une attention prioritaire à l'Europe sociale. Des stratégies fondamentales seront examinées, coordonnées et lancées pendant les dixhuit prochains mois. La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 tiendra pleinement compte de la stratégie européenne pour l'emploi et de l'agenda social européen, ainsi que d'initiatives à venir telles que la nouvelle feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2011-2015), le suivi du Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la nouvelle stratégie pour les personnes handicapées (2010-2017) et l'examen à mi-parcours de la nouvelle stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail (2007-2012).

La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010

En ce qui concerne la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, l'accent sera mis sur l'emploi et la cohésion sociale, sans négliger l'égalité entre les hommes et les femmes.

À la suite de la crise financière, l'efficacité des instruments financiers européens (Fonds social européen, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation), qui peuvent être utilisés aux fins de la réalisation des objectifs en matière d'emploi et des objectifs sociaux, sera examinée.

La mise au point définitive et le lancement de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 nécessitent une bonne coordination entre les différentes formations du Conseil.

La réalisation des objectifs généraux de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 requiert un rôle actif des partenaires sociaux. C'est pourquoi les trois présidences souhaitent renforcer le rôle et la notoriété du sommet social tripartite.

La stratégie européenne pour l'emploi

Sur la base de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE), l'action entreprise devrait simultanément répondre aux défis à court terme comme la croissance du chômage et les déséquilibres sur les marchés du travail provoqués par la récession, et les défis à long termes tels que la mondialisation, le vieillissement de la population, les conséquences du changement climatique et l'importance croissante des compétences et de l'innovation.

Parmi les objectifs fondamentaux figurent le plein emploi (des emplois plus nombreux), la qualité de l'emploi (des emplois de meilleure qualité) et les principes d'une gouvernance efficace. À cet égard, il faut mettre au point une méthodologie cohérente en vue d'adopter des lignes directrices communes et des recommandations concernant les politiques de l'emploi des États membres et de promouvoir l'apprentissage mutuel.

Outre l'élaboration du cadre d'action global, les trois présidences s'attelleront aux questions essentielles suivantes: améliorer l'anticipation et la mise en correspondance des compétences et des besoins du marché du travail; promouvoir le développement des emplois "verts"; faciliter la mise en œuvre pratique et équilibrée des principes communs de la flexisécurité; accroître le taux d'activité, en particulier des femmes, des jeunes et des nouveaux venus sur le marché du travail, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que des autres groupes vulnérables; lutter contre le travail non déclaré, le travail illégal et l'économie souterraine et améliorer les conditions de l'activité non salariée.

En ce qui concerne la qualité de l'emploi, l'évaluation à mi-parcours de la stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail (2007-2012) sera examinée. Des initiatives spécifiques de l'UE portant, entre autres, sur les risques musculosquelettiques, les infections contractées à la suite de blessures par piqûre d'aiguille et l'interdiction du tabac sur le lieu de travail seront des questions importantes à cet égard.

L'agenda social européen

Les dix-huit prochains mois constitueront une période cruciale en ce qui concerne la promotion du progrès social dans l'Union. Des efforts seront consentis pour veiller à ce que l'agenda social soit pleinement intégré dans la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.

L'agenda social devrait être mis en œuvre au moyen de réglementations tant contraignantes que non contraignantes, qui devraient être arrêtées en étroite coopération avec la Commission.

Dans le domaine législatif, les trois présidences feront progresser les travaux sur la révision des directives concernant le transfert d'entreprises, l'information et la consultation des travailleurs et les licenciements collectifs, ainsi que sur la proposition visant à améliorer la directive concernant le détachement de travailleurs et la proposition modifiant la directive concernant le temps de travail.

Les trois présidences porteront également une attention particulière à la dimension extérieure du modèle social européen. À cet égard, elles s'efforceront de renforcer la dimension sociale dans les relations extérieures multilatérales et bilatérales en promouvant le programme de l'OIT en faveur d'un travail décent, les droits sociaux fondamentaux et les droits fondamentaux du travail, ainsi qu'un cadre social mondial compatible avec le modèle social européen.

La responsabilité sociale des entreprises est importante pour garantir une compétitivité européenne durable.

Inclusion et protection sociales

L'atténuation des conséquences sociales de la récession figurera parmi les priorités politiques. Dans cette optique, les trois présidences profiteront de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 pour insister sur l'importance de ces préoccupations.

Les trois présidences œuvreront en faveur du renforcement de la méthode ouverte de coordination et de ses différents éléments (objectifs, indicateurs en tant qu'instruments d'action, recommandations, évaluation de l'impact social, examen par les pairs et évaluation comparative).

Une approche globale sera adoptée à l'égard de la prévention de la pauvreté et de la lutte contre ce phénomène, en particulier la pauvreté des femmes et des enfants. Dans ce contexte, l'assistance aux groupes et aux communautés les plus vulnérables, tels que les personnes handicapés, les travailleurs migrants et leur famille, les sans-abri, les Roms et les minorités, revêt une importance capitale.

En outre, les trois présidences s'attacheront tout particulièrement à soutenir diverses initiatives dans le cadre du vieillissement de la population et mèneront ainsi des travaux préparatoires en vue de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle en 2012.

À cet égard, la modernisation, la viabilité et l'adéquation des systèmes de retraite sont de la plus haute importance.

Dans le domaine de la coordination des systèmes de sécurité sociale, les travaux concernant la mise en œuvre et l'adoption du règlement (CE) n° 883/04 se poursuivront. Les travaux relatifs à la coordination des chapitres sur la sécurité sociale figurant dans les accords d'association, en particulier ceux conclus avec les pays du Maghreb et les pays d'Europe centrale, seront lancés.

Les travaux relatifs aux services sociaux d'intérêt général continueront.

Égalité entre les femmes et les hommes et non-discrimination

Conformément à l'article 19 du traité, il convient de continuer à accorder une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et au renforcement de la protection contre toutes les formes de discrimination. Les trois présidences ont l'intention d'imprimer un nouvel élan politique dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination.

Les trois présidences feront progresser l'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en accordant une haute priorité à la prise en compte des questions liées à cette problématique dans la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010. Elles assureront le suivi de l'évaluation par la Commission de l'actuelle feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), ainsi que les travaux concernant une nouvelle feuille de route pour la période 2011-2015. Le suivi de la mise en œuvre du Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion du cinquième anniversaire de son adoption par le Conseil européen et la poursuite des travaux relatifs au suivi et à la mise en œuvre du programme d'action de Pékin figureront au premier rang des priorités des trois présidences.

En outre, les trois présidences accorderont une place importante à la lutte contre la violence à caractère sexiste, à l'élimination de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les stéréotypes liés au sexe, à la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes et à la conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie familiale.

Pour promouvoir l'égalité de traitement dans tous les domaines, elles poursuivront les travaux sur la proposition de directive relative à l'égalité de traitement (ex-article 13).

Santé publique

Dans le domaine de la santé publique, les trois présidences encourageront les mesures visant à améliorer la santé des citoyens de l'UE conformément à la déclaration de 2006 sur les valeurs et principes communs aux systèmes de santé de l'Union européenne et à la stratégie de l'UE en matière de santé pour 2008-2013. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des aspects liés à la santé et des facteurs déterminants pour la santé dans les autres politiques de l'UE.

En ce qui concerne la viabilité des systèmes de santé et la protection de la santé, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sera encouragé. Dans le plein respect du principe de subsidiarité, des travaux seront entamés dans les domaines des déterminants sociaux de la santé et de la réduction des inégalités; l'une des préoccupations importantes des présidences sera la promotion de modes de vie sains, y compris d'habitudes alimentaires saines. Des mesures contre l'obésité, la prévention des dépendances (par exemple le tabac, l'alcool, les drogues, etc.) et les besoins particuliers en termes de santé des enfants, des adolescents et des groupes vulnérables seront également envisagés.

La préparation et la réponse aux pandémies sera une préoccupation permanente des trois présidences. L'attention sera également portée à la sécurité sanitaire et, plus particulièrement, aux effets du changement climatique et environnemental sur la santé, ainsi qu'à la collaboration internationale avec les pays tiers dans ce domaine.

En outre, les trois présidences se pencheront sur des questions telles que l'innovation dans les soins de santé, en particulier dans le contexte du vieillissement de la population, et notamment sur la qualité et la sécurité des soins de santé, l'approche à adopter dans le futur à l'égard des maladies chroniques, les services de santé en ligne et les questions liées aux professionnels de la santé dans l'UE.

Les travaux sur les propositions législatives concernant le don et la transplantation d'organes et de tissus seront également poursuivis de manière prioritaire.

Les trois présidences soutiendront d'éventuelles initiatives visant à garantir un approvisionnement adéquat en radio-isotopes.

Des travaux seront menés sur des questions telles que la sécurité et la qualité des médicaments, la résistance aux antimicrobiens, l'utilisation rationnelle des antibiotiques, la pharmacovigilance, les médicaments de contrefaçon et les soins de santé transfrontaliers.

Protection des consommateurs

Dans le domaine de la protection des consommateurs, la priorité sera donnée à la proposition de directive sur les droits des consommateurs. Compte tenu de la complexité de cette proposition, les travaux pourraient s'étendre au-delà de la période couverte par les trois présidences.

Dans le cadre de la révision de l'acquis en matière de protection des consommateurs, les travaux sur la révision de la directive concernant les voyages, vacances et circuits à forfait seront poursuivis en 2010.

En ce qui concerne la coopération internationale relative à la protection et à la promotion des droits des consommateurs, deux accords de coopération entre l'Union européenne et les Etats-Unis - l'un sur l'application de la législation en matière de protection des consommateurs, l'autre sur la coopération et l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité des produits de consommation - seront négociés et conclus.

L'évaluation à mi-parcours du programme d'action de l'UE dans le domaine de la politique des consommateurs (2007-2013) sera réalisée en 2010. La Commission pourrait également présenter une proposition relative aux recours collectifs des consommateurs.

Les trois présidences seront attentives à la prise en compte des aspects de la protection des consommateurs dans les autres domaines d'action.

Législation relative aux denrées alimentaires

Les trois présidences feront avancer les travaux sur différentes propositions législatives en cours d'examen ou en préparation. Parmi celles-ci figurent la proposition de règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ("étiquetage des aliments"), dont l'adoption sera une priorité pour les trois présidences.

En ce qui concerne la sécurité des aliments, les trois présidences feront progresser les discussions sur le nouveau cadre réglementaire pour les nouveaux aliments et les travaux portant sur une nouvelle législation relative aux aliments destinées à une alimentation particulière (aliments diététiques).

TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE

Transports

La compatibilité avec le développement durable, l'innovation et la sécurité seront les principes fondamentaux qui inspireront l'action des trois présidences dans le domaine des transports.

En ce qui concerne les transports compétitifs et compatibles avec le développement durable, les discussions relatives à l'internalisation des coûts externes seront étendues à tous les modes de transport. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relatif à la logistique et du plan d'action relatif aux transports urbains, la Commission pourrait présenter des propositions.

Dans la perspective du futur des transport dans l'UE après 2010, les politiques mises en œuvre conformément au livre blanc de 2001 seront analysées et le nouveau livre blanc à venir sera examiné.

Dans le domaine des **transports terrestres**, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre et à la révision du premier paquet ferroviaire, qui vise à la réalisation d'un marché ferroviaire efficace et compétitif. En ce qui concerne la sécurité routière, les présidences poursuivront les travaux sur l'application transfrontière des sanctions et lanceront les travaux sur un nouveau programme en matière de sécurité routière. L'accent sera mis également sur l'examen global (2010) des dispositifs visant à réduire le nombre de tués sur les route mis en œuvre au cours de la dernière décennie. Les travaux sur l'écologisation des transports, en particulier l'eurovignette, seront aussi poursuivis.

Dans le domaine de l'**aviation**, les présidences s'efforceront de dégager un accord sur la nouvelle directive relative aux redevances de sûreté aéroportuaire, ainsi que sur le code révisé relatif aux systèmes informatisés de réservation. Elles tenteront également de faire aboutir les négociations concernant des accords de transport aérien avec les pays tiers. En ce qui concerne la sécurité des transports aériens, une attention particulière sera accordée au dégagement d'un accord sur le règlement relatif aux enquêtes et à la prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile. Par ailleurs, une place privilégiée sera donnée à la mise en œuvre du paquet "ciel unique européen" II. Enfin, les trois présidences se concentreront plus spécialement sur l'accord concernant la deuxième étape de l'accord aérien conclu entre l'UE et les États-Unis.

Dans le domaine des **transports maritimes**, la révision du règlement instituant une agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), qui vise à préciser le statut et les compétences de l'agence, sera une priorité, de même que les travaux sur l'"espace maritime européen de transport sans barrières", destiné à améliorer l'efficacité dans les ports et dans les transports maritimes. Une considération particulière sera accordée à l'examen du développement des autoroutes de la mer et des progrès réalisés.

La proposition révisée concernant de nouvelles orientations pour les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) sera considérée comme une priorité. À cet égard, les nouvelles approches proposées concernant l'environnement, le transfert modal, la multimodalité, une meilleure gestion et un meilleur financement des infrastructures se verront accordées une place privilégiée.

Les trois présidences feront progresser les initiatives de l'UE visant à promouvoir des actions dans les différents modes de transport et apporteront une contribution significative en ce qui concerne l'utilisation de systèmes de transport intelligents (**STI**), en particulier dans les transports routiers, mais aussi dans les transports aériens (SESAR, GALILEO). Le plan d'action pour le déploiement des STI et la directive sur les STI bénéficieront d'une considération particulière.

Les trois présidences axeront également leurs efforts sur la mise en œuvre du programme GNSS (système global de navigation par satellite européen) sous tous ses aspects, en particulier la préparation de l'exploitation de Galileo et EGNOS pour l'après-2013, les applications et les services, la stratégie de coopération internationale et les accords de coopération bilatéraux.

Le suivi de l'initiative relative à la navigation fluviale (NAIADES) sera assuré et des travaux seront lancés sur les mesures de mise en œuvre qui seront proposées par la Commission.

Télécommunications

Les présidences engageront des travaux sur la nouvelle portée du service universel dans les communications électroniques, ainsi que sur l'inclusion du haut débit dans la portée du service universel sur la base d'une communication de la Commission.

L'approbation de la nouvelle stratégie 2010-2015 pour la promotion de la société de l'information (i2010) sera une priorité majeure.

Les trois présidences favoriseront le déploiement des réseaux de nouvelle génération, tant dans les infrastructures que dans les services, sur la base de la recommandation à venir de la Commission.

Les travaux concernant la sécurité des réseaux, le commerce électronique et la protection de la propriété intellectuelle sur Internet, ainsi que la lutte contre le piratage, seront poursuivis.

Le mandat prolongé de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) expirera en mars 2012. À la lumière des résultats du réexamen du cadre réglementaire pour les communications électroniques, les présidences lanceront un débat sur l'avenir de l'agence.

Les présidences continueront à contribuer au développement de l'Internet du futur. Les nouveaux défis, tels que l'extension du service universel, la neutralité des réseaux, le haut débit sur les téléphones portables, la convergence des réseaux fixes et mobiles et le développement de l'internet des objets, seront examinés.

Une attention particulière sera portée à la mise au point du plan d'action européen pour l'administration en ligne pour 2010-2015 et aux droits des citoyens d'interagir par voie électronique avec les pouvoirs publics et les entreprises.

Les présidences se coordonneront et se prépareront en vue de la prochaine conférence mondiale sur les radiocommunications qui se tiendra en 2011 (CMR-11) afin d'assurer la cohérence avec les politiques et les principes de l'Union.

En ce qui concerne les services postaux, les présidences coordonneront la position de l'UE lors de la conférence stratégique de l'UPU (Nairobi, du 21 au 25 septembre 2010).

Énergie

Faire en sorte qu'il soit procédé à un réexamen approfondi du plan d'action "Politique de l'énergie pour l'Europe" lors du Conseil européen du printemps 2010 constituera le principal enjeu politique dans le domaine de l'énergie pour les trois présidences.

En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement énergétique, un certain nombre d'activités et de mesures importantes devront être décidées au cours des dix-huit prochains mois. L'instrument existant pour les RTE-E devra être remplacé par un nouvel instrument de l'UE pour la sécurité et les infrastructures énergétiques. Le règlement financier et les orientations concernant les RTE-E devront être revus à la lumière des résultats des discussions sur le livre vert intitulé "Vers un réseau d'énergie européen sûr, durable et compétitif".

Les travaux seront poursuivis en ce qui concerne les six actions prioritaires en matière d'infrastructures (définies dans la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique): le corridor gazier sud-européen, un approvisionnement diversifié et adéquat en GNL pour l'Europe, une interconnexion effective de la région balte, l'anneau méditerranéen de l'énergie, des interconnexions gazières et électriques adéquates traversant l'Europe du Centre et du Sud-Est selon un axe nord-sud, et le réseau offshore de la mer du Nord et du nord-ouest. Les obstacles aux investissements seront identifiés et des solutions possibles recherchées, notamment par la rationalisation des procédures de planification et de consultation, en particulier pour les projets qui améliorent l'interconnexion.

Le système actuel de l'UE de contrôle des investissements dans le secteur de l'énergie au niveau de l'UE sera mis à jour, et une méthodologie efficace pour analyser les tendances en matière d'investissement sera mise au point en vue de répondre à la demande future et aux objectifs politiques de l'UE.

Les travaux concernant le règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz seront menés à terme et la diversification de l'approvisionnement en gaz sera encouragée.

Dans le domaine du marché intérieur de l'énergie, la principale préoccupation sera de rendre l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie pleinement opérationnelle.

En ce qui concerne l'énergie durable et l'efficacité énergétique, les présidences s'attaqueront aux défis liés au climat et à l'énergie, à la lumière des résultats de la conférence de Copenhague sur le changement climatique. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de la biomasse dans le cadre de la production énergétique, et notamment à l'application des critères de durabilité.

Les trois présidences assureront l'adoption définitive du paquet législatif relatif à l'efficacité. Elles œuvreront à la révision du plan d'action pour l'efficacité énergétique.

Les présidences attacheront de l'importance à la mise en œuvre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques et tiendront dûment compte des initiatives industrielles européennes dans le domaine de l'énergie, en pleine coopération avec le secteur privé.

Compte tenu de ce qui précède, un accord sera recherché en ce qui concerne l'investissement dans le développement de technologies à faible émission de CO₂ en vue de stimuler et faciliter l'utilisation de technologies propres sans nuire à la compétitivité et à la reprise économique de l'UE.

Les présidences contribueront à la définition d'une approche en ce qui concerne la politique énergétique à l'horizon 2050, dans le cadre de laquelle seront recensées les mesures qui permettront une production d'énergie à faible émission de CO₂ d'ici 2050.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, les présidences porteront une attention particulière à l'élaboration d'instruments pour la gestion saine et durable des déchets radioactifs, ainsi qu'à la révision de la directive relative aux normes de sécurité de base.

Les relations extérieures joueront un rôle déterminant dans le domaine de l'énergie. Les présidences veilleront au renforcement de la coopération avec les principaux fournisseurs, les pays de transit et les partenaires essentiels de l'UE, ainsi que dans le cadre des organisations et des enceintes multilatérales.

ENVIRONNEMENT

Priorité générale: écologisation des politiques

L'UE et ses États membres se trouvent à un tournant. La crise économique et l'évolution rapide des processus économiques européens et mondiaux créent de nouveaux défis. Un niveau élevé de protection de l'environnement n'est pas seulement un objectif en soi. Dans le cadre du développement durable, il constitue également un important facteur de croissance économique à long terme car il contribue à une utilisation plus efficace des ressources. Pour saisir les opportunités de croissance pour demain, il faut favoriser la compatibilité globale de toutes les politiques de l'UE avec le développement durable et l'éco-innovation en fixant des normes, créer de nouveaux emplois, repenser les investissements publics, continuer à adapter notre mobilité et nos modes de consommation énergétique et jouer un rôle moteur au niveau international. Mettre à nouveau l'accent sur le développement durable et "écologiser" les politiques seront des priorités générales pour les trois présidences.

La synergie entre la stratégie pour l'après-Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE, de même que l'intégration de l'environnement dans la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, seront assurées.

Les présidences poursuivront les efforts visant à mieux tenir compte des questions liées à l'environnement dans les autres domaines d'action pertinents, comme les transports, l'énergie et l'agriculture.

Les trois présidences s'efforceront de renforcer le contenu du processus de la CDD, des objectifs du Millénaire pour le développement, de la gouvernance environnementale internationale et du suivi des conférences de Rio et de Johannesburg en général, ainsi que leur cohérence.

Changement climatique

Les trois présidences accorderont une attention soutenue à la mise en œuvre du paquet législatif sur l'énergie et le changement climatique (y compris certaines décisions importantes qui doivent être prises dans le cadre de la procédure de comité¹) et, dans ce contexte, feront avancer les travaux sur le règlement concernant l'étiquetage des véhicules sur la base de leurs émissions de CO₂, le règlement concernant la réduction des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers et la communication à venir sur les émissions de CO₂ dues au transport maritime. La question du passage à une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE de 30 % sera examinée à la lumière des résultats de la conférence de Copenhague.

Les trois présidences commenceront à préparer le terrain pour la mise en œuvre de la stratégie communautaire d'adaptation de l'UE à partir de 2013 et examineront les mesures nécessaires dès aujourd'hui dans cette perspective.

Au niveau multilatéral, les trois présidences assureront le suivi des résultats de la 15^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La préparation de la 16^{ème} conférence sera une priorité.

Biodiversité

Les trois présidences consacreront des efforts substantiels à l'élaboration d'un plan d'action pour l'après-2010 visant à améliorer sensiblement la situation de la biodiversité dans l'UE. Une place privilégiée sera également accordée aux nouvelles menaces telles que les espèces exotiques envahissantes et aux effets du changement climatique sur la biodiversité et les ressources naturelles.

Le livre vert sur les forêts bénéficiera d'une attention particulière. La protection des forêts contre les incendies, les tempêtes et les sécheresses, notamment dans le cadre du changement climatique et de la protection de l'environnement, revêtira une grande importance pour les présidences.

L'assemblée générale des Nations unies consacrée à la biodiversité sera un des moments clés de l'Année internationale de la biodiversité en 2010.

La dixième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique mènera à terme les négociations concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation. Elle discutera de la planification stratégique en vue d'un nouvel objectif pour l'après-2010, de la protection de la biodiversité marine dans les zones protégées et de la synergie entre climat et biodiversité.

¹ Règlement sur la mise aux enchères (procédure de comité d'ici au 30 juin 2010); mesures d'exécution relatives à l'allocation des quotas gratuits (procédure de comité d'ici au 31 décembre 2010); situation des secteurs exposés aux risques de fuite de carbone (rapport + propositions de la Commission relevant de la codésion d'ici au 30 juin 2010).

Le parachèvement du régime de responsabilité et de réparation sera l'un des points majeurs de l'ordre du jour de la cinquième réunion des parties au protocole sur la diversité biologique.

Les trois présidences œuvreront en faveur d'une protection de la biodiversité plus efficace dans le cadre de la CITES et des conclusions de la conférence de Copenhague.

Les trois présidences seront également attentives aux conclusions du Conseil de décembre 2008 sur les OGM, ainsi qu'aux lignes directrices envisagées pour l'évaluation des OGM.

Environnement et santé

Pour atteindre les objectifs de l'UE concernant la qualité de l'air, les présidences feront progresser les travaux sur la révision des plafonds nationaux d'émission pour les principaux polluants atmosphériques (NO_x, SO_x, COV, NH₃, PM), ainsi que sur la directive relative aux émissions industrielles.

Le deuxième plan d'action européen en faveur de l'environnement et de la santé prendra fin en 2010. Les trois présidences prendront les mesures nécessaires pour préparer l'instrument qui lui succèdera. Un livre vert sur la pollution domestique est attendu en vue d'harmoniser les méthodes de réduction des sources de polluants.

Une communication sur les nanotechnologies, centrée sur les conséquences et les avantages de ces nouvelles technologies, en particulier pour l'environnement, devrait être adoptée.

Les trois présidences s'efforceront de mener à terme les travaux sur la directive relative aux biocides.

Des mises à jour sont prévues dans le cadre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles, des conventions de Stockholm et de Rotterdam, de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) et des négociations sur le mercure.

En ce qui concerne la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la commission économique pour l'Europe des Nations unies et ses protocoles, une révision du protocole de Göteborg sur la lutte contre l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone troposphérique est prévue (à la lumière de la révision de la directive relative aux plafonds d'émission nationaux), de même qu'une révision du protocole d'Aarhus relatif aux polluants organiques persistants (POP) en vue de l'ajout d'un certain nombre de substances aux obligations existantes. Le protocole de la commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant les POP sera probablement revu en parallèle avec la révision de la convention de Stockholm du PNUE sur les POP. Il conviendra d'accorder l'attention qui s'impose à la négociation d'une convention mondiale sur le mercure qui débutera au cours du premier semestre de 2010.

Consommation et production durables / utilisation durable des ressources naturelles

Les trois présidences accorderont l'attention voulue au plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable, ainsi qu'à sa cohérence avec d'autres plans, tels que le plan d'action en faveur des écotecnologies (PAET). Des mesures liées aux marchés publics écologiques et à la lutte contre les importations illégales de bois sont attendues. L'accent sera mis également sur l'éco-conception et sur les critères de viabilité écologique applicables à la biomasse.

L'action dans ce domaine portera essentiellement sur les transports, les déchets, les produits chimiques, l'industrie minière et, en particulier, sur le cadre décennal pour des programmes de consommation et de production durables. Ce cadre devrait permettre de renforcer la coopération internationale et d'intensifier les échanges d'informations et des meilleures pratiques en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux en faveur de modes consommation et de production durables. Le processus de Marrakech est un effort entrepris à l'échelle mondiale pour favoriser les progrès dans la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables et dans l'élaboration du cadre décennal susmentionné via des réunions au niveau mondial et régional et les groupes de travail de Marrakech.

Le livre vert sur les biodéchets pourrait être suivi d'une proposition de directive sur le même sujet. Dans le cadre de la révision de la stratégie thématique relative aux déchets, il sera important de préciser des notions telles que les définitions, la compatibilité avec les législations existantes et le suivi des objectifs.

La protection des sols requiert la mise en œuvre effective et intégrale de la stratégie de l'UE. Les trois présidences s'efforceront en particulier de dégager un accord sur la proposition de directive relative aux sols.

Ressources en eau

Les trois présidences mettront au point une approche intégrée concernant une politique de l'eau durable.

Les présidences concentreront leur action sur la stratégie en cours d'élaboration concernant la rareté de l'eau et la sécheresse envisagée pour 2012, ainsi que sur la révision de la directive relative à l'eau potable. Des mesures seront également prises pour promouvoir l'évaluation et la gestion des problèmes cruciaux liés à l'eau, tels que les phénomènes extrêmes (inondations, excès d'eau, rareté de l'eau et pollution accidentelle des eaux), le changement climatique, les écosystèmes menacés, etc. L'analyse des expériences réalisées dans le cadre de la première série de plans de gestion des bassins hydrographiques marquera également une étape importante à cet égard. En ce qui concerne la dimension extérieure de la politique de l'eau de l'UE, les trois présidences œuvreront en faveur d'une intervention européenne accrue et à la mise au point d'un cadre financier pour la coopération internationale.

La directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" devra être transposée d'ici juillet 2010. En vue de l'application des obligations imposées par la directive, des échanges techniques et scientifiques entre les États membres sont essentiels pour garantir la cohérence des objectifs environnementaux et l'obtention d'un bon état écologique. Les trois présidences aideront à assurer la coordination dans ce domaine.

De meilleurs instruments pour la politique environnementale

Les trois présidences assureront le suivi de l'évaluation des résultats du sixième programme d'action dans le domaine de l'environnement et de ses stratégies thématiques. Ce travail sera mené en liaison avec la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 et la stratégie pour le développement durable

Les trois présidences feront avancer le programme "Mieux légiférer" en s'efforçant de simplifier davantage l'acquis communautaire (déchets), d'améliorer la mise en œuvre et l'application de la législation de l'UE (harmonisation des critères d'inspection environnementale) et de mettre au point des instruments nouveaux et meilleurs pour faciliter cette mise en œuvre (par exemple, notifications via le système de partage d'informations sur l'environnement).

Des mesures visant à supprimer les subventions néfastes pour l'environnement, à "écologiser" les instruments fiscaux et à promouvoir des produits économes en ressources et en énergie sont en cours d'élaboration.



Les thèmes visés ci-dessus devraient fournir les instruments d'action nécessaires à l'écologisation des politiques. L'élaboration du septième programme d'action pour l'environnement sera de la plus haute importance pour appuyer ces domaines d'action prioritaires. Avec l'évaluation et la révision de la stratégie de Lisbonne, ainsi que l'évaluation et le développement de la stratégie pour le développement durable, elle offrira une occasion unique d'imprimer la direction nécessaire à ces processus.

ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET POLITIQUE AUDIOVISUELLE

L'éducation et la formation sont des moteurs essentiels pour atteindre les objectifs d'employabilité, de compétitivité, d'innovation, de développement culturel, d'inclusion sociale et, par conséquent, de plus grande prospérité économique, et pour progresser encore dans ces domaines. Elles ont contribué de façon non négligeable à la réalisation des objectifs à long terme de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et continueront sans nul doute à jouer un rôle clé dans la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.

Cadre stratégique pour l'éducation et la formation à l'horizon 2020

Les trois présidences contribueront à définir et renforcer le lien entre le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation et la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 tout en tenant pleinement compte des aspects de l'éducation et de la formation qui ne sont pas directement liés à la croissance et à l'emploi. Il sera tenu compte des résultats de l'évaluation des progrès qui sera pratiquée en 2010, des propositions de la Commission concernant d'éventuels critères de référence dans les domaines de la mobilité et de l'employabilité (d'ici la fin 2010) et du rapport de la Commission (également d'ici la fin 2010) relatif au cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence adopté par le Conseil en mai 2007.

Les politiques en matière d'éducation et de formation fondées sur des observations factuelles devraient s'appuyer sur des données fiables. Dès lors, on s'intéressera tout particulièrement au rôle joué par les études d'évaluation internationales (PISA, PIRLS, etc.).

La méthode ouverte de coordination (indicateurs, critères de référence, apprentissage en équipe et échange de bonnes pratiques) continuera d'être appliquée aux quatre objectifs stratégiques (éducation et formation tout au long de la vie et mobilité; qualité et efficacité; équité, cohésion sociale et citoyenneté active; innovation et créativité).

En ce qui concerne l'éducation et la formation tout au long de la vie, la mise en œuvre du cadre européen des certifications fera l'objet d'un suivi attentif et des modes d'apprentissage plus souples ainsi qu'une plus grande ouverture à l'apprentissage informel seront pris en compte.

Il convient de renforcer encore les synergies entre le processus de Bologne pour l'enseignement supérieur, le processus de Copenhague pour l'éducation et la formation professionnelle et le cadre pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

La dimension sociale de l'éducation et de la formation

Les trois présidences veilleront tout particulièrement à promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Elles se pencheront sur les questions de l'accès équitable à l'enseignement préscolaire, de la lutte contre le décrochage scolaire et de la promotion de politiques éducatives inclusives à destination des apprenants issus de groupes défavorisés.

2010 a été désignée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et 2011 sera l'Année européenne des activités de volontariat. Ces deux thèmes sont de la plus haute importance pour l'éducation et la formation.

Des écoles pour le XXI^{ème} siècle

L'enseignement scolaire joue un rôle déterminant dans le traitement des questions susvisées. La mise en œuvre du programme pour des écoles du XXI^{ème} siècle sera assurée par les trois présidences, qui examineront plus spécialement les questions de la gouvernance scolaire et de la direction des écoles, du renforcement de la formation des enseignants, du développement de compétences fondamentales et de la promotion d'organismes favorables à l'innovation.

L'enseignement et la formation professionnels - le processus de Copenhague

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) constituent un facteur clé du développement socio-économique tout autant que de l'évolution de la société en général.

L'examen, la révision et la mise en œuvre des priorités politiques européennes communes en matière d'EFV restent des objectifs à poursuivre. À cet égard, le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) adopté récemment et le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels revêtent une importance capitale. De plus, on veillera tout particulièrement à promouvoir la formation des adultes, à anticiper les besoins du marché et à les mettre en correspondance avec les compétences afin d'améliorer la qualité des systèmes d'orientations et la gouvernance des établissements, et à renforcer la coopération entre les organismes d'enseignement et de formation, d'une part, et les entreprises, d'autre part.

La prochaine des réunions organisées tous les deux ans dans le cadre du suivi du processus de Copenhague se tiendra sous présidence belge et sera l'occasion de débattre des résultats de l'examen du processus de Copenhague.

Moderniser l'enseignement supérieur

Une rencontre ministérielle visant à évaluer les progrès réalisés à ce jour dans le cadre du processus de Bologne se tiendra à Budapest et à Vienne les 11 et 12 mars 2010.

Le groupe de suivi de Bologne sera chargé d'ajuster le programme de travail pour la période 2009-2012 en fonction des résultats de l'évaluation indépendante présentés au préalable à Budapest et à Vienne. Afin d'assurer des synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'accent sera également mis sur la cohérence entre le processus de Bologne et le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les trois présidences travailleront sur le programme de modernisation de l'enseignement supérieur européen dans le but d'accroître sa visibilité et lui permettre de jouer le rôle de catalyseur dans le triangle de la connaissance (enseignement supérieur-recherche-innovation).

Enfin, dans un contexte de mondialisation croissante, la coopération universitaire sera encouragée au-delà des frontières de l'Union.

Examen à mi-parcours du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Le programme d'action mené actuellement dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie expirera en 2013. À l'occasion de l'examen à mi-parcours qui sera réalisé dans le courant de l'année 2010, les grandes lignes du prochain programme seront discutées.

La mobilité est un élément essentiel de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et contribue de manière significative à améliorer l'employabilité et la flexibilité. La mobilité des apprenants et des enseignants restera donc une des priorités à l'ordre du jour.

Questions liées à la jeunesse

Les présidences se conformeront à la résolution du Conseil instaurant un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse en élaborant des initiatives basées sur la communication de la Commission en date d'avril 2009 intitulée "*Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser*". Les avantages de la méthode ouverte de coordination dans ce domaine seront soulignés et priorité sera donnée aux initiatives en faveur du développement culturel et personnel, de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la participation des jeunes.

Par la mise en œuvre de la résolution du Conseil susmentionnée, les présidences s'efforceront d'adopter un ensemble de conclusions dans les domaines d'action spécifiques énoncés dans le nouveau cadre pour la coopération (éducation, emploi, créativité, esprit d'entreprise, santé et bien-être, participation, inclusion sociale, activités de volontariat et jeunes dans le monde, entre autres). Il sera également débattu de la dimension "jeunesse" dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010. Enfin, d'après les présidences, il existe un lien entre les questions liées à la jeunesse et les prochaines "Années européennes", consacrées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) et aux activités de volontariat (2011).

Culture

La culture est un facteur clé pour promouvoir la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle.

L'adoption, par le Conseil, d'un agenda européen de la culture en novembre 2007 a constitué une étape importante en vue du développement de la coopération dans le domaine de la culture et du renforcement de la cohérence et de la visibilité de l'action européenne à cet égard. Il a permis de développer une nouvelle approche stratégique et horizontale de la culture et de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel. La culture joue également un rôle de catalyseur pour la créativité et l'innovation et les industries culturelles et de la création sont des éléments importants de la réponse à apporter à la crise économique et financière mondiale.

Les trois présidences continueront de mettre en œuvre le plan de travail 2008-2010 du Conseil en faveur de la culture et de procéder à son évaluation afin d'élaborer un nouveau plan de travail pour les années suivantes. Une attention particulière sera portée à l'évaluation des résultats des travaux réalisés dans le cadre de la méthode ouverte de coordination.

Les industries culturelles et de la création, y compris les PME, contribuent pour une large part à la croissance et à l'emploi ainsi qu'au développement local et régional. La stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 devrait donc tenir compte du rôle qu'elle jouent.

Le patrimoine culturel de l'Europe est particulièrement riche et contribue à l'attractivité économique et au développement durable de ses régions, notamment grâce au tourisme culturel. Il contribue également au développement de la citoyenneté européenne. Les trois présidences encourageront donc la mise en œuvre de l'initiative portant sur un "Label du patrimoine européen" et achèveront les travaux concernant l'instrument législatif correspondant.

Dans le cadre de l'élaboration des prochaines perspectives financières, les trois présidences veilleront à préparer la prochaine phase des programmes culturels de l'UE. Elles prendront également en considération dans le cadre de leurs activités les objectifs des Années européennes 2010 et 2011.

Politique audiovisuelle

S'agissant de la politique en matière de films, les trois présidences tiendront compte de l'examen de la communication de la Commission sur le cinéma, datée de 2001, et du suivi de la recommandation du Parlement européen et du Conseil datée de 2005 sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes, tout en ne perdant pas de vue la nécessité d'encourager la diffusion des œuvres cinématographiques européennes.

Les initiatives de l'Union européenne portant sur les contenus créatifs en ligne constituent une base solide en vue d'autres actions destinées à renforcer l'industrie audiovisuelle et l'industrie en ligne européennes. Les trois présidences s'attacheront tout spécialement à développer l'industrie de contenus audiovisuels et son impact positif sur l'ensemble de l'économie. La question de la sauvegarde des intérêts des titulaires des droits et les méthodes alternatives de diffusion des œuvres audiovisuelles (diffusion numérique, e-cinéma) ainsi que les contenus culturels et créatifs numériques seront également examinés.

Les trois présidences se pencheront également sur le rapport concernant l'avancement des travaux et sur les perspectives de développement de la bibliothèque numérique européenne EUROPEANA ainsi que sur le problème de la préservation à long terme du patrimoine culturel numérique européen. À cette fin, elles encourageront une plus grande coopération au niveau européen afin de sensibiliser à cette menace et de trouver les mesures appropriées pour y faire face.

Sport

Les trois présidences s'intéresseront au rôle du sport dans la société, décrit en détail dans le Livre blanc de la Commission sur le sport. Dans ce cadre, elles examineront les avantages d'une activité physique pour la santé en tenant compte des "lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique", approuvées par les ministres des sports de l'UE en novembre 2008.

La promotion d'une action conjointe des États membres dans la lutte contre le dopage constituera un autre aspect important.

Dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) et de l'Année européenne des activités de volontariat (2011), les trois présidences s'efforceront de faire reconnaître le rôle que peut jouer le sport dans l'inclusion et l'intégration sociales, dans la lutte contre la pauvreté et dans le volontariat.

La prochaine étape consistera à entamer la définition des principes, objectifs et critères stratégiques du futur programme consacré au sport, sur la base du Livre blanc sur le sport et en tenant compte des caractéristiques particulières du sport, ainsi qu'à promouvoir son effet positif sur l'amélioration de la santé mentale et physique de la population, sur la cohésion sociale et sur l'économie.

AGRICULTURE

Réforme de la Politique agricole commune au-delà de 2013

Sur la base des conclusions du "bilan de santé" de l'actuelle PAC et en vue du débat sur les prochaines perspectives financières, les discussions portant sur les objectifs et les nouveaux défis de la future PAC vont s'intensifier, notamment sur la base de la communication de la Commission prévue pour 2010, qui devrait lancer un débat public.

Il sera porté une attention particulière à la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, compte tenu de son importance stratégique pour la production agricole et en lien avec le changement climatique.

Secteur du lait

La situation sur le marché du lait restera une préoccupation majeure tout au long des mandats des trois présidences. Elles prêteront à cet égard une attention particulière au rapport de la Commission sur l'évolution de la situation du marché et aux conditions qui en résultent en vue d'un abandon progressif et sans heurts du système des quotas laitiers, qui sera probablement assorti des propositions appropriées. On s'intéressa de près aux discussions sur les perspectives à moyen et long terme qui doivent avoir lieu au sein du groupe de haut niveau constitué par la Commission.

Qualité des produits agricoles

Les présidences s'efforceront de parvenir à un accord sur les propositions législatives concernant les normes de commercialisation, les exigences de production et les systèmes de qualité des produits agricoles.

Compétitivité de l'industrie agroalimentaire

Les trois présidences auront pour autre priorité de promouvoir et de faire avancer les initiatives visant à renforcer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire européenne.

Développement rural

En ce qui concerne la nouvelle délimitation des zones défavorisées, les trois présidences donneront suite à la communication sur ce sujet et entameront des travaux en vue d'une proposition législative qui devrait être présentée au cours du second semestre 2010.

Conformément au premier programme d'action pour la mise en œuvre de l'agenda territorial, des actions doivent être entreprises concernant les impératifs liés au degré de mise en œuvre dudit programme dans le courant de l'année 2010.

Forêts

Les présidences chercheront à dégager un accord sur la proposition de règlement établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché.

Simplification

Les trois présidences prêteront une attention soutenue à la poursuite du processus de simplification de la législation de l'UE. Elles veilleront notamment à la conditionnalité et à ce que la simplification profite non seulement aux autorités européennes et nationales/régionales mais aussi et surtout aux producteurs eux-mêmes.

Cohérence

Les présidences veilleront, par leurs travaux, à assurer une cohérence et une synergie entre la politique environnementale et la PAC, en liaison notamment avec les "nouveaux défis" du bilan de santé, entre la politique territoriale et la PAC ainsi qu'entre la politique en matière de recherche, de développement et d'innovation et la PAC. En outre, elles s'efforceront d'intégrer pleinement les objectifs stratégiques du développement rural dans la PAC.

Négociations au sein de l'OMC concernant le programme de Doha pour le développement

Les trois présidences suivront de près l'évolution de ces négociations, en prêtant une attention particulière au volet agricole pour lequel un éventuel accord final devrait rester dans le cadre de la réforme de la PAC de 2003, être équilibré et respecter les intérêts des agriculteurs de l'UE.

Les présidences entameront également des travaux en vue de la révision des règlements qui doivent être modifiés au vu de l'issue finale du programme de Doha pour le développement.

Règlement POSEI

La Commission devrait présenter un rapport sur le fonctionnement du règlement POSEI, qui sera probablement assorti de propositions législatives. Les présidences procéderont à l'examen dudit rapport et à l'élaboration d'éventuelles propositions législatives.

La santé et le bien-être des animaux

Les trois présidences envisagent un suivi du plan d'action de la stratégie de santé animale 2007-2013. Des travaux seront engagés concernant la proposition de loi sur la santé animale, unique en son genre.

Les travaux se poursuivront en ce qui concerne la proposition relative à la protection des animaux durant le transport. Les présidences entameront peut-être une action en vue d'une proposition législative concernant la mention par voie d'étiquetage d'indicateurs de bien-être sur les denrées alimentaires.

Volet phytosanitaire

Les trois présidences saluent l'initiative prévoyant le réexamen du cadre phytosanitaire. Les prochaines discussions s'appuieront sur un rapport d'évaluation de la législation en vigueur.

OGM

Les présidences assureront la tenue des débats suscités par le rapport que la Commission présentera d'ici juin 2010 concernant les incidences socio-économiques de la mise sur le marché d'OGM.

Le fonctionnement des deux composantes de la législation sur les OGM (règlement n° 1829/2003 et directive 2001/18) fait actuellement l'objet d'un examen externe dont les résultats sont attendus pour la mi-2010. Cet examen externe pourrait être suivi de propositions législatives.

Paquet "hygiène"

Le rapport relatif à l'efficacité et la cohérence des contrôles sanitaires et phytosanitaires à l'importation de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, d'animaux et de végétaux sera examiné et des travaux seront engagés en vue d'éventuelles propositions législatives.

Pays tiers

Les présidences ont décidé de nommer un président pour plusieurs sous-groupes du groupe de Potsdam, pour la totalité de la période de dix-huit mois.

La législation en vigueur sur les importations d'animaux vivants et de produits d'origine animale fera l'objet d'une révision. Dans ce contexte, les présidences attendent également avec intérêt un rapport de la Commission concernant l'application de règles de l'UE concernant la production de produits importés, et en particulier la vérification du respect, par les producteurs de pays tiers, des exigences de l'UE en matière de santé animale, de santé publique et de bien-être des animaux.

PÊCHE

Réforme de la politique commune de la pêche

Les trois présidences feront de la réforme de la politique commune de la pêche une de leurs premières priorités. Un certain nombre d'étapes décisives du processus de réforme (analyses d'impact, conclusions du Conseil, premières propositions législatives) seront franchies au cours de la période de dix-huit mois.

Réforme de l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture

Les présidences engageront et conduiront des travaux en vue de la réforme de l'organisation commune des marchés dans le cadre de laquelle la Commission devrait présenter sa proposition, parallèlement à la réforme de la PCP.

Mise en œuvre de la stratégie pour l'aquaculture

Dans le prolongement des conclusions du Conseil sur le développement durable de l'aquaculture de l'UE, les présidences s'emploieront à réviser la stratégie.

TAC et quotas 2011

La définition des TAC et quotas est un exercice annuel auquel les trois présidences attachent une grande importance. Des négociations bilatérales et multilatérales (y compris l'accord avec la Norvège) qui revêtent la plus grande importance pour le secteur de la pêche de l'UE figureront également parmi les toutes premières priorités des derniers mois de l'année 2010.

Plans de reconstitution et de gestion pluriannuels

Les trois présidences se pencheront tout spécialement sur un certain nombre de plans de gestion et de reconstitution pluriannuels, et notamment sur l'évaluation du plan de gestion pour les pêcheries exploitant des stocks de plie et de sole en mer du Nord.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, un comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure sera créé au sein du Conseil. Les trois présidences veilleront à ce que la structure et les travaux de ce nouvel organe contribuent efficacement au renforcement de la sécurité intérieure au sein de l'UE.

À cet égard, les trois présidences mettront tout en œuvre pour garantir la mise en œuvre du programme de Stockholm et ne ménageront pas leurs efforts en vue de l'adoption du plan d'action au cours du premier semestre 2010.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Asile et immigration

Le Conseil européen tiendra un débat annuel consacré aux politiques d'immigration et d'asile afin de faire le point sur la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile ainsi que sur les aspects connexes du programme de Stockholm et afin de fournir des orientations stratégiques permanentes aux actions entreprises dans ce domaine.

Immigration légale

Les présidences veilleront à continuer de promouvoir la migration légale bien gérée ainsi qu'une adéquation efficace entre offre et demande sur le marché du travail, sur la base des besoins des marchés du travail des pays de destination. Il convient de créer des synergies entre migration et développement.

Les travaux se poursuivront donc sur les aspects du programme d'action relatif à l'immigration légale qui restent à régler (permis unique, travailleurs saisonniers, stagiaires transférés au sein de leur entreprise) et il sera procédé à une évaluation de la mise en œuvre des directives existantes.

Intégration des ressortissants de pays tiers

Les efforts consentis pour diffuser les meilleures pratiques dans le cadre des politiques d'intégration se poursuivront. En outre, les mesures requises dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, de la reconnaissance des qualifications et des compétences ainsi que des politiques actives en faveur du marché du travail feront l'objet d'une attention particulière.

Immigration clandestine

L'UE s'est engagée au plus haut niveau politique à poursuivre la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains. Cet engagement sera maintenu dans tous les domaines concernés, par la mise en place d'une gestion intégrée des frontières extérieures, y compris l'analyse des possibilités offertes par les nouvelles technologies, le renforcement du rôle de l'Agence FRONTEX, l'élaboration plus poussée d'une politique de retour et de réadmission efficace et durable, dans le plein respect des droits de l'homme, et la lutte contre l'emploi illégal. De plus, on recherchera de nouvelles solutions pour accroître au maximum l'efficacité des instruments actuellement à la disposition de l'UE afin de renforcer la coopération opérationnelle et de développer des synergies dans le cadre d'une stratégie intégrée de l'UE pour la sécurité intérieure.

Une attention particulière sera portée aux mineurs non accompagnés, dans le cadre d'une approche globale comprenant des mesures préventives et de protection, ainsi qu'au retour durable dans le pays d'origine en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Politique en matière de visas

Le déploiement du Système d'information sur les visas (VIS) reste une priorité. La coopération consulaire locale continuera d'être encouragée et les possibilités de mise en place de centres communs de demande de visas seront également examinées. L'évaluation des accords en matière d'assouplissement du régime des visas sera considérée comme une priorité.

Espace Schengen

Le renforcement accru et l'extension de l'Espace Schengen, dans le respect des critères existants, ne se traduira pas uniquement par une plus grande sécurité au sein de l'Espace mais permettra à un plus grand nombre de citoyens européens de profiter de tous les avantages de la libre circulation des personnes. À cette fin, la réalisation du Système d'information Schengen de nouvelle génération et le succès de son lancement sont indispensables. Les travaux en vue de l'amélioration de la procédure d'évaluation Schengen se poursuivront.

Protection internationale

Les travaux portant sur les mesures législatives visant à mettre au point la seconde phase du régime d'asile européen commun (RAEC), dont l'objectif est la mise en place d'une procédure commune d'asile et d'un statut uniforme et ambitieux pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale, continueront de figurer parmi les priorités. L'accent sera également mis tout spécialement sur le renforcement de la coopération concrète, grâce notamment à la création du Bureau européen d'appui en matière d'asile. La solidarité en matière de gestion des systèmes de protection, tant entre les États membres qu'à l'égard des pays tiers, reste un pilier du RAEC, dans le respect du principe de la participation volontaire.

Coopération avec les pays tiers dans le cadre de l'approche globale de l'UE

L'approche globale sur la question des migrations offre la possibilité de nouvelles formes de dialogue et de coopération avec les pays tiers dans ce domaine et permet de promouvoir les synergies entre migration et développement. L'UE continuera d'œuvrer pour une mise en œuvre efficace et équilibrée des trois composantes de l'approche et insistera sur leur développement. Dans ce contexte, l'UE poursuivra la mise en œuvre de son approche globale à l'égard du Sud, de l'Est et du Sud-Est. Elle poursuivra également un dialogue renforcé, structuré et exhaustif avec l'Amérique latine et les Caraïbes sur les questions liées aux migrations.

Stratégie pour la sécurité intérieure

Les trois présidences élaboreront une stratégie multidimensionnelle durable de l'UE pour la sécurité intérieure qui reflètera l'état de la situation, les défis à venir et l'action stratégique de l'UE dans ce domaine. Cette stratégie couvrira les principaux domaines d'action prioritaires de la coopération de l'UE avec les services répressifs. La mise au point du modèle européen pour le renseignement criminel (ECIM) constituera l'une de ces actions prioritaires concrètes.

Lutte contre le terrorisme

L'objectif de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes tout en respectant les droits de l'homme et le droit international dans toutes les actions menées contre le terrorisme au niveau international reste une priorité de tout premier plan pour l'UE. Les trois présidences s'attacheront à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de lutte contre le terrorisme ainsi qu'à l'élaboration d'une réponse multidisciplinaire au terrorisme, à la coopération opérationnelle entre les services répressifs des États membres, à la coopération entre les agences européennes telles qu'Europol et Eurojust et à la coopération avec les pays tiers clés. Elles porteront une attention particulière au phénomène de la radicalisation et du recrutement, en s'appuyant sur la stratégie et le plan d'action de l'UE. Des actions de lutte contre l'utilisation abusive d'Internet à des fins terroristes, l'amélioration de la sécurité des explosifs et la coordination de l'échange et de l'analyse d'informations et de renseignements sur le terrorisme feront également partie des objectifs des trois présidences.

Lutte contre la traite des êtres humains

La lutte contre la traite des êtres humains restera une priorité de premier ordre. Sur la base des résultats de l'évaluation du plan d'action de l'UE contre la traite des êtres humains, les trois présidences proposeront de nouvelles orientations en vue d'actions mettant l'accent sur toutes les formes d'exploitation et s'intéressant tout spécialement aux victimes particulièrement vulnérables.

Lutte contre la drogue

Les trois présidences poursuivront la mise en œuvre du plan d'action de l'UE contre la drogue pour la période 2009-2012. Elles réitérent l'importance d'une approche multidisciplinaire, globale et bien équilibrée qui se concentre sur la prévention ainsi que sur la lutte contre les précurseurs, la production illicite et le trafic de drogue. De plus, les trois présidences exploreront de nouvelles voies pour une coopération plus efficace et mieux coordonnée des services répressifs dans la lutte contre le trafic de drogue.

La même approche s'appliquera à la coopération internationale. L'accent sera mis sur une coopération accrue avec les pays tiers clés de la Méditerranée, des Balkans occidentaux, d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique latine et d'Asie centrale afin de réprimer le trafic de produits chimiques précurseurs et de drogues.

Coopération policière et douanière

Les trois présidences renforceront la coopération opérationnelle entre les services répressifs et les agences européennes comme Europol. Dans ce contexte, tous les efforts seront déployés pour assurer une adaptation sans heurt des méthodes de travail d'Europol à son nouveau cadre juridique.

Les trois présidences chercheront à renforcer le cadre juridique actuel de l'UE pour la coopération des services répressifs, en particulier la coopération dans les régions frontalières. Le développement de la coopération concrète sur la base des "décisions Prüm" sera encouragé. Il y a lieu de poursuivre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans les actions menées avec les Centres de coopération policière et douanière et d'élaborer des normes minimales régissant leur fonctionnement. À cet égard, les trois présidences veilleront à renforcer l'interopérabilité entre les systèmes de communication radio des services répressifs. Le réseau européen des services technologiques de la sécurité intérieure sera totalement exploité.

La promotion d'une formation commune de la police et le développement d'une culture policière européenne resteront des objectifs et le fonctionnement et l'organisation efficaces du Collège européen de police continueront, à cet égard, d'être encouragés.

En ce qui concerne la sécurité lors des matchs de football revêtant une dimension internationale, les trois présidences évalueront le programme de travail actuel et en élaboreront un nouveau pour la période 2011-2013. Elles s'efforceront également de renforcer la coopération entre les autorités compétentes pour le secteur de la sécurité privée dans les États membres, de mettre en place des mesures visant à améliorer la coopération en matière de protection des personnalités et de recenser les meilleures pratiques au sein des réseaux des officiers de liaison européens.

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la coopération douanière dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice se poursuivra, avec la présentation d'un nouveau plan d'action pour la coopération douanière.

Prévention de la criminalité et lutte contre les formes graves et organisées de criminalité

Les trois présidences sont déterminées à poursuivre la coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité. Elles veilleront tout particulièrement à prévenir et combattre la violence à caractère sexiste. Elles insisteront également sur la promotion de méthodes de gestion non violente des conflits visant à prévenir la violence et/ou à rétablir des relations. La mise en œuvre de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal devrait faire l'objet d'une attention particulière.

La lutte contre les formes graves et organisées de criminalité nécessite l'adoption d'une approche multidisciplinaire fondée sur le renseignement afin de déboucher sur des résultats plus efficaces et durables. À cette fin, on recherchera la valeur ajoutée de l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA), notamment en développant son approche régionale.

Les trois présidences poursuivront la mise en œuvre de la stratégie de travail concertée et des mesures concrètes de lutte contre la cybercriminalité. Elles s'attacheront en particulier à lutter contre toute forme d'abus sexuel des enfants sur Internet.

L'identification et le recouvrement des avoirs criminels et la lutte contre le blanchiment d'argent resteront une priorité de premier ordre. La question de l'usurpation d'identité sera tout particulièrement prise en compte et des initiatives seront lancées à cet égard en ce qui concerne la vérification de l'authenticité des documents d'identité au niveau européen. Enfin, une réflexion sera menée sur les nouvelles sphères socio-économiques au sein desquelles la criminalité organisée a gagné en influence et qui ont des répercussions significatives sur la vie quotidienne de nos citoyens.

Échange d'informations

L'élaboration d'une politique globale et cohérente de l'UE sur le long terme en matière d'échange d'informations entre les services répressifs sera poursuivie, dans le plein respect de la protection des données. Des efforts seront consentis pour parvenir à un usage plus performant des systèmes d'information existants des services répressifs nationaux et européens afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser les coûts et les potentiels pour les utilisateurs finaux. La création d'une agence destinée à gérer les systèmes d'information à grande échelle est considérée comme une priorité.

Les trois présidences s'efforceront de lancer et de mettre en œuvre un Système d'information Schengen de deuxième génération opérationnel dans les délais convenus et travailleront à la mise en œuvre de la décision-cadre dite "initiative suédoise" et des "décisions Prüm" en vue de commencer le partage automatique des données à l'échelle de l'Union au plus tard en août 2011.

Protection civile

Les trois présidences poursuivront les travaux sur l'amélioration des capacités de réaction de l'UE en cas de catastrophes et de crises, tant à l'intérieur des frontières de l'UE dans les pays tiers, en veillant à assurer un équilibre suffisant entre la prévention, la préparation et la réponse. À cet égard, les trois présidences assureront le suivi des deux communications de la Commission relatives d'une part au renforcement de la capacité de réaction de l'Union en cas de catastrophes et d'autre part à une approche de l'UE en matière de prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Toutes les actions en matière de formation seront menées de manière exhaustive et une attention spéciale sera accordée à la mise en œuvre et au développement des modules de protection civile ainsi qu'au renforcement du Centre de suivi et d'information (MIC) dans le cadre du mécanisme communautaire de protection civile. Les trois présidences œuvreront également dans le domaine de la prévention. En outre, elles s'intéresseront tout particulièrement à l'évaluation du mécanisme de protection civile et de l'instrument financier, qui commencera au cours de l'une des trois prochaines présidences.

Dans ce contexte, la coopération avec les Nations unies se poursuivra. Les trois présidences suivront les progrès accomplis en ce qui concerne les éléments du programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP) et examineront de près les risques dans le domaine CBRN et la prévention des feux de forêt.

COOPÉRATION JUDICIAIRE

Coopération concrète dans le domaine judiciaire

En ce qui concerne les **questions horizontales dans le domaine de la justice**, les trois présidences mettront l'accent sur la protection et la promotion des **droits fondamentaux**, la protection des données à caractère personnel, **la justice en ligne et la formation des juges, des procureurs et du personnel judiciaire**.

La promotion des libertés et des **droits fondamentaux** à l'intérieur de l'UE et dans le cadre de ses relations extérieures est un élément caractéristique de l'action de l'UE. Les trois présidences contribueront à la réalisation de cet objectif en favorisant une coopération étroite avec le Parlement européen et la Commission. Elles s'efforceront en outre d'améliorer les mécanismes de coopération entre l'Agence des droits fondamentaux et les institutions européennes. L'adhésion rapide de l'UE à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est une priorité pour les trois présidences.

L'UE devrait mettre en œuvre une approche cohérente et dynamique en matière de **protection des données à caractère personnel**, en particulier lors de l'élaboration d'une stratégie mondiale relative aux systèmes d'information dans le domaine de la sécurité intérieure.

Conscientes qu'il est important d'exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la justice, les trois présidences sont déterminées à faire avancer les projets inscrits dans le plan d'action relatif à l'**e-justice** pour 2009-2013 et, compte tenu du caractère ouvert de ce plan d'action, pourront en lancer de nouveaux. Les activités de la structure de maîtrise d'œuvre devraient faire l'objet d'une évaluation d'ici juin 2011. En conséquence, des projets portant par exemple sur l'interconnexion des registres des testaments et la formation des professionnels seront lancés. Les travaux devraient commencer sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, l'aide judiciaire, l'injonction de payer européenne et la procédure de règlement des petits litiges. En outre, la question horizontale de la traduction et de l'interprétation sera également examinée.

Les trois présidences encourageront la mise en œuvre des orientations générales arrêtées par les États membres dans la résolution relative à la formation des juges, des procureurs et du personnel judiciaire. Elles s'efforceront en particulier de développer une coopération efficace entre le réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et les centres de formation nationaux compétents.

Coopération judiciaire en matière pénale

Le principe de la **reconnaissance mutuelle** des décisions judiciaires en matière pénale est la pierre angulaire de la coopération judiciaire entre les États membres. À cet égard, l'accent sera placé tout particulièrement sur l'amélioration de la coopération judiciaire directe, notamment, par le renforcement de l'application du principe de la reconnaissance mutuelle pour ce qui est des preuves dans les procédures pénales, et sur la possibilité de mettre en place un instrument général remplaçant le mandat européen d'obtention de preuves (qui pourrait être appelé "décision d'instruction européenne") ou d'accepter des éléments de preuve recueillis dans un autre État membre.

De plus, l'action des trois présidences portera aussi sur le renforcement de l'application du principe de reconnaissance mutuelle à l'échange d'informations relatives aux casiers judiciaires, le rapprochement des droits procéduraux, la coopération entre les autorités judiciaires en ce qui concerne le déroulement de la procédure, la protection des personnes vulnérables et l'aide aux victimes.

Afin de faciliter la coopération judiciaire entre les États membres, les trois présidences s'attacheront à renforcer l'échange d'informations relatives aux casiers judiciaires par la constitution d'un index européen des ressortissants de pays tiers condamnés et envisageront la possibilité d'échanger des informations sur les mesures de surveillance adoptées dans le cadre des procédures pénales en cours et sur les jugements non définitifs.

Les trois présidences poursuivront également le rapprochement de la législation procédurale, qui est indispensable si l'on veut renforcer la confiance réciproque et faciliter la reconnaissance mutuelle. Les travaux devraient avoir pour objectif d'améliorer le cadre juridique, par l'adoption d'instruments juridiques visant à l'établissement de normes minimales communes quant aux garanties et droits procéduraux accordés aux personnes dans le cadre des procédures pénales, ainsi que par le réexamen de la décision-cadre du Conseil du 15 mars 2001 relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales (2001/220/JAI).

Les trois présidences continueront à œuvrer en vue de la mise en place de règles communes sur le principe "Ne bis in idem" compte tenu de la jurisprudence de la Cour de justice.

Les trois présidences se pencheront sur l'élaboration d'un nouveau cadre juridique permettant la transmission des procédures pénales d'un État membre à l'autre.

Elles s'efforceront d'améliorer le cadre juridique applicable à la protection des enfants et lanceront un plan d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie.

L'accent sera mis en particulier sur l'aide aux victimes, notamment les victimes du terrorisme ainsi que les victimes de violence à caractère sexiste et de violence domestique. Pour ce faire, les travaux se poursuivront en vue d'établir un cadre juridique européen, permettant d'éliminer tous les obstacles à une mise en œuvre effective de mesures de protection sur tout le territoire de l'UE, afin que les personnes menacées puissent recevoir la protection nécessaire quel que soit leur lieu de résidence. Conformément au programme de Stockholm, les trois présidences feront avancer les travaux sur une décision de protection européenne.

Coopération judiciaire en matière civile

Les trois présidences se concentreront sur le droit de la famille, un domaine crucial qui affecte la vie quotidienne des citoyens de l'UE. Les travaux se poursuivront en vue d'harmoniser les règles de conflit de juridictions et de lois. Ils porteront également sur d'autres aspects du droit de la famille, notamment l'adoption de deux règlements, l'un relatif aux régimes matrimoniaux et l'autre relatif au droit applicable et à la compétence en matière de divorce.

Les travaux concernant le règlement sur les successions et les testaments se poursuivront.

De plus, la question du développement du principe de la reconnaissance mutuelle continuera d'être à l'ordre du jour. Dans ce contexte, le réexamen du règlement n° 44/2001/CE constituera une priorité des trois présidences, qui accorderont une attention particulière à la suppression de l'exequatur pour les décisions en matière civile et commerciale. Enfin, les présidences feront en sorte que les décisions rendues dans un État membre soient mieux respectées dans un autre État membre, notamment par une analyse des mécanismes relatifs à la saisie des avoirs bancaires.

Relations extérieures dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice

Les trois présidences s'efforceront de favoriser la dimension extérieure dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Pour ce qui est des **priorités thématiques**, les trois présidences sont déterminées à poursuivre les efforts déployés par les présidences précédentes dans le domaine de l'immigration, de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, de la coopération judiciaire en matière pénale et civile et du renforcement et de la protection des droits fondamentaux. La coopération entre Europol, Eurojust et les pays tiers sera également renforcée.

Pour ce qui est des **priorités géographiques**, une attention particulière sera accordée à la coopération avec les pays candidats, les pays des Balkans occidentaux et les pays participant à la politique européenne de voisinage et au Partenariat oriental. Le dialogue stratégique entre l'UE et les États-Unis, le partenariat avec la Russie, le dialogue et la coopération avec l'Afrique, le dialogue renforcé, structuré et exhaustif avec l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que la coopération avec les pays d'Asie continueront d'être prioritaires pour les trois présidences.

Les trois présidences s'attacheront à renforcer la coordination de la position de l'UE dans toutes les organisations internationales.

RELATIONS EXTÉRIEURES

La création du nouveau poste de HR et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) renforcera considérablement l'action extérieure de l'UE. Il sera extrêmement important de parvenir à un accord début 2010 sur la décision relative à l'organisation et au fonctionnement du SEAE. L'Union poursuivra ses travaux dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur les nouvelles menaces telles que celles liées au changement climatique et à la sécurité énergétique.

Gestion des crises

L'UE continuera à renforcer la PESD dans tous ses aspects afin d'affermir le rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial et autonome dans le domaine de la prévention des conflits, de la réaction en cas de crise, de la gestion des crises et de la stabilisation après les conflits, en insistant plus spécialement sur la synergie entre le domaine civil et le domaine militaire. Pour améliorer l'efficacité de la gestion des crises, de nouveaux modes de coopération seront encouragés, notamment des solutions multinationales comme la mise en commun des ressources et des moyens de formation et logistiques, de même que les nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne.

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre des objectifs globaux civils et militaires et le renforcement des capacités de réaction rapide de l'UE constituera une priorité. De nouvelles possibilités de renforcement des capacités civiles seront envisagées et les activités de l'Agence européenne de défense en matière de renforcement des capacités seront étendues.

L'UE œuvrera en faveur d'une coopération étroite avec les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE, l'UA et les autres organisations internationales et régionales. Une attention particulière sera accordée à la poursuite de l'amélioration des relations avec l'OTAN au niveau politico-stratégique, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités.

Les présidences feront le bilan de dix ans de progrès dans le domaine de la prévention des crises et proposeront de nouvelles mesures à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du programme de l'UE pour la prévention des conflits violents (programme de Göteborg).

La priorité sera accordée à l'amélioration de la planification et de la conduite des opérations tant militaires que civiles. Compte dûment tenu de la situation financière, on veillera en priorité à ce que l'UE dispose de moyens financiers suffisants pour mener à bien sa mission de gestion des crises, qui est en pleine expansion.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité, les présidences accorderont une place importante aux droits de l'homme et à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la planification et la conduite des missions/opérations PESD.

Elles développeront la culture européenne de sécurité et de défense et continueront à renforcer le Collège européen de sécurité et de défense (CESD).

Non-prolifération, désarmement

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive se poursuivra. À cette fin, le potentiel que représentent les réunions internationales programmées pendant les trois présidences, notamment la conférence d'examen du TNP, sera davantage exploité. En outre, l'UE participera activement à la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1887 de 2009 du CSNU, en coopération avec les pays tiers.

Les travaux sur la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions se poursuivront et l'UE continuera de participer activement aux négociations en vue d'un traité sur le commerce des armes.

Lutte contre le terrorisme

Les travaux continueront sur les aspects extérieurs de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme et la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.

Coopération multilatérale

L'Union continuera à soutenir le processus de réforme des Nations unies, en particulier par un renforcement de la cohérence et du système institutionnel, en veillant à un développement équilibré des trois piliers, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. La contribution financière de l'UE doit se refléter comme il convient dans les activités de l'organisation.

Les actions visant à faire progresser la coopération entre l'UE et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité et à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations unies conserveront toute leur importance.

La coopération consulaire européenne et la protection des citoyens européens

Les trois présidences s'attacheront à améliorer la protection consulaire des citoyens de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci, pour ce qui est de l'aide aux voyageurs et aux citoyens résidant à l'étranger et de leur protection.

Les travaux relatifs aux niveaux minimums d'assistance consulaire pouvant être offerte aux citoyens des États membres hors du territoire de l'UE se poursuivront.

La coordination en cas de crise hors du territoire de l'Union doit être développée.

L'évaluation du cadre d'"État pilote" ainsi que le renforcement de la coopération consulaire par une mise en commun des ressources consulaires feront l'objet d'une attention particulière. La priorité sera accordée dans ce domaine à la formation du personnel consulaire en vue d'améliorer la coopération en cas de crise et la connaissance du droit de l'UE.

Une action en faveur de l'assistance consulaire aux citoyens européens sera menée sur tout le territoire de l'Union européenne. La promotion du développement de l'aide diplomatique dans le traitement des commissions rogatoires recevra aussi toute l'attention voulue.

Droits de l'homme et État de droit

L'Union s'attachera particulièrement à poursuivre son action en faveur de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à promouvoir leur universalité. L'abolition de la peine de mort restera une de ses priorités principales.

L'accent sera mis en particulier sur l'intégration des droits de l'homme et des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'UE, y compris la PESD, notamment en inscrivant les droits de l'homme à l'ordre du jour des dialogues et des discussions politiques avec les pays tiers. La prévention internationale des génocides et des atrocités de masse recevra une attention spéciale.

L'Union intensifiera en outre ses travaux en faveur de l'État de droit. La lutte contre l'impunité restera l'une des pierres angulaires de l'approche adoptée par l'UE en vue d'instaurer et de préserver une paix durable. L'UE continuera de soutenir fermement la Cour pénale internationale (CPI) et, dans ce contexte, elle devrait tout mettre en œuvre pour assurer l'universalité du Statut de Rome de la CPI et sa pleine application. La conférence de révision du Statut de Rome, qui aura lieu en 2010, sera l'occasion d'encourager à nouveau fermement le développement du droit pénal international.

Politique commerciale

La première contraction économique que le monde ait connue depuis 50 ans a fondamentalement changé le cadre dans lequel s'applique la politique commerciale de l'Union. L'UE continuera à plaider la cause de l'ouverture et de l'action plutôt que de l'isolation et du repli. Dans ce contexte, elle estime toujours qu'il faut accorder la priorité à une conclusion ambitieuse, équilibrée et exhaustive des négociations du cycle de Doha. Parallèlement à cela, l'UE continuera à négocier et conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux avec ses partenaires clés.

Dans le cadre de la stratégie d'accès au marché de l'UE, les trois présidences donneront leur soutien à des initiatives visant à accroître les exportations de biens et de services effectuées par les sociétés européennes, en particulier des PME vers les pays tiers, en recourant à tous les instruments disponibles. Des actions concertées en vue de supprimer les obstacles non tarifaires, d'ouvrir les marchés publics et de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle conservent toute leur importance.

Coopération au développement

L'UE est consciente de la nécessité de respecter tous les engagements pris lors des réunions de Monterrey et de Doha. À cette fin, elle continuera à veiller de près au respect des engagements pris par l'UE en matière d'APD dans le cadre du consensus européen pour le développement, en particulier l'engagement collectif intermédiaire de consacrer à l'aide au développement 0,56 % du RNB d'ici 2010. Elle accordera une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés tout en continuant à soutenir tous les pays en développement, y compris ceux à revenu faible et intermédiaire, afin de parvenir à un développement mondial plus équilibré.

L'UE continuera à contribuer à l'efficacité de l'aide, conformément à ce qui a été arrêté dans le programme d'action d'Accra. En vue du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Séoul 2011), elle poursuivra la mise en œuvre active de ce programme d'action, en tenant compte des particularités des pays en situation de fragilité.

En outre, l'UE surveillera également de près la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et y donnera suite. L'Espagne, la Belgique et la Hongrie collaboreront étroitement en vue de préparer la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2010), qui marquera le dixième anniversaire de la Déclaration du millénaire. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim et la pauvreté par un développement rural durable, des systèmes de production agricole et de la gestion des eaux et des forêts de meilleure qualité. L'amélioration des systèmes de santé et la préparation du plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes pour les politiques de développement européennes seront favorisées. En outre, la mise en œuvre des engagements pris par l'UE dans le domaine environnemental lors des conférences sur la question sera encouragée.

En ce qui concerne les relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'UE veillera à ce que la deuxième révision de l'Accord de Cotonou soit menée à bonne fin, travaillera à la conclusion d'accords de partenariat économique (APE) garantissant l'intégration régionale et le développement des États ACP et en assurera la suivi, et elle encouragera en outre la mise en œuvre des APE et d'autres accords d'intégration régionale, notamment par des dispositifs d'aide pour le commerce.

Le renforcement du partenariat transatlantique sur la coopération au développement et la promotion de la coopération avec les donateurs émergents (Chine, Brésil, Inde) figureront aussi au nombre des priorités.

Enfin, les trois présidences veilleront à sensibiliser les citoyens européens à la nécessité de poursuivre les efforts de solidarité avec les pays qui ont besoin d'aide et qui souffrent plus durement des conséquences de la situation économique actuelle.

Europe de l'Ouest hors UE

L'UE développera la coopération avec les trois pays de l'EEE, à savoir la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, ainsi qu'avec la Suisse, éventuellement par la conclusion d'un nouvel accord-cadre. Elle renforcera également la coopération anti-fraude et dans le domaine fiscal avec le Liechtenstein, Andorre, Monaco, Saint-Marin et la Suisse par la conclusion de nouveaux accords ou la mise à jour des accords existants.

Balkans occidentaux

L'UE continuera de promouvoir la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, conformément au consensus sur l'élargissement renouvelé en décembre 2006. Le processus de stabilisation et d'association, conformément à l'agenda de Thessalonique, restera l'outil le plus important à cet égard. L'UE continuera d'aider les pays des Balkans occidentaux dans les processus de réformes politiques, économiques et institutionnelles qu'ils entreprennent et les efforts déployés en vue de développer la coopération régionale entre ces pays continueront à bénéficier d'un soutien. Une attention particulière sera accordée à la pleine mise en œuvre des accords de stabilisation et d'association conclus avec les pays partenaires ainsi qu'au respect des critères du processus de stabilisation et d'association. Les travaux se poursuivront également en vue de conclure l'accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine (et de ratifier et mettre en œuvre l'accord avec la Serbie). La mise en œuvre des feuilles de routes sur la libéralisation du régime des visas se poursuivra également.

Politique de voisinage: Europe orientale et Méditerranée

L'Union continuera à renforcer la politique européenne de voisinage (PEV), qui constitue un cadre d'action unique et cohérent, en accordant une égale attention à ses deux dimensions, orientale et méditerranéenne.

En ce qui concerne la dimension orientale, promouvoir la stabilité, la bonne gouvernance et le développement économique dans son voisinage oriental demeure d'une importance stratégique pour l'Union européenne. Dans ce contexte, l'Union poursuivra la mise en œuvre du Partenariat oriental, par un plus grand engagement au niveau bilatéral et avec pour perspective l'établissement d'un nouveau cadre multilatéral regroupant l'UE, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, dans l'objectif d'accélérer les réformes, le rapprochement législatif et l'intégration économique. En outre, durant les dix-huit prochains mois, des négociations portant sur des accords de libre-échange approfondis et complets seront menées avec les partenaires qui sont membres de l'OMC et qui sont prêts à respecter les engagements pris à ce titre. De nouvelles mesures seront prises, au cas par cas, en vue de réaliser l'objectif à long terme d'une libéralisation du régime des visas, pour autant que les conditions relatives à une mobilité bien gérée et en toute sécurité soient en place. Le deuxième Sommet du Partenariat oriental se tiendra au premier semestre de 2011.

En ce qui concerne la dimension méditerranéenne, le processus de l'Union pour la Méditerranée (UPM) sera redynamisé avec la tenue du deuxième Sommet de l'UPM au premier semestre 2010 et l'adoption du premier programme de travail pour 2010-2012. Assurer le fonctionnement effectif et efficace du Secrétariat qui sera établi à Barcelone sera une autre priorité.

Pour ce qui est des aspects bilatéraux, l'UE accordera une attention particulière au cadre bilatéral de ses relations avec le Maroc, Israël, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, tout en continuant à développer les relations avec l'Algérie, le Liban et l'Autorité palestinienne. On travaillera à la signature de l'accord avec la Syrie, ainsi qu'aux négociations concernant un accord avec la Libye. Le premier Sommet UE-Maroc sera organisé au premier semestre de 2010.

L'UE poursuivra également la mise en œuvre des **stratégies régionales européennes**, telles que la Dimension septentrionale, la Synergie de la mer Noire, en veillant à la complémentarité avec la PEV et d'autres initiatives régionales de l'UE.

Relations avec la Russie

L'Union s'emploiera à renforcer le partenariat stratégique avec la Russie, qui repose sur des intérêts communs et des valeurs communes. Les efforts se poursuivront concernant la négociation d'un nouvel accord UE-Russie ainsi que concernant la mise en œuvre des quatre feuilles de route pour les quatre espaces communs. L'UE engagera la Russie à finaliser son accession à l'OMC, ce qui ouvrira la voie à un accord bilatéral de libre-échange, mais aussi à œuvrer à la résolution des autres questions en suspens. L'Union veillera également à assurer la cohérence et la continuité des différents sommets qui seront tenus avec la Russie.

Asie centrale

Au cours des dix-huit prochains mois, l'UE poursuivra la mise en œuvre de la stratégie pour l'Asie centrale dans ses sept domaines principaux: droits de l'homme, État de droit, bonne gouvernance et démocratisation; éducation; développement économique, commerce et investissement; énergie et transports; environnement et eau; menaces et défis communs; dialogue interculturel. De plus, elle examinera les possibilités de renforcer la coopération avec les pays d'Asie centrale.

Moyen-Orient

L'Union continuera de soutenir tous les efforts déployés en vue de parvenir à une paix générale au Moyen-Orient, sur la base d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux. L'Union continuera de jouer un rôle actif et d'œuvrer au renforcement des relations avec les pays de la région, y compris en explorant les pistes possibles et en formulant des propositions pour appuyer la mise en œuvre d'un accord de paix.

L'Union continuera à suivre de près l'évolution de la situation en Iran et poursuivra ses efforts en vue de trouver une solution négociée à long terme à la question nucléaire, s'inscrivant dans un calendrier plus large des relations avec l'Iran.

L'Union continuera à apporter son soutien à un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié et s'emploiera à conclure les négociations d'un accord de commerce et de coopération avec ce pays. Parachever les négociations concernant un accord de libre-échange avec le Conseil de coopération du Golfe demeure un objectif important de l'UE.

Relations transatlantiques

Les relations transatlantiques demeureront une priorité majeure pour l'UE. Elle s'emploiera à poursuivre le renforcement de son partenariat stratégique avec les États-Unis, en mettant l'accent en particulier sur les grandes questions multilatérales, à savoir le changement climatique, l'énergie, la crise économique et financière, la gestion de la crise et la coopération au développement. Dans le domaine de l'énergie, tout sera mis en œuvre afin d'utiliser avec efficacité le Conseil de l'énergie UE/États-Unis. Les efforts consacrés à la mise en œuvre du programme de coopération économique 2007 ainsi que du dialogue sur la réglementation se poursuivront, en particulier dans le cadre des travaux du Conseil économique transatlantique. Un agenda politique renouvelé passera par un renforcement du dialogue et éventuellement une action conjointe sur les questions régionales, la non prolifération et le désarmement, la sécurité. Les possibilités d'approfondir la coopération dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice ainsi que dans le domaine de la lutte anti-terroriste seront également explorées.

Il s'agira de renforcer encore les relations étroites avec le Canada et de poursuivre les travaux sur le nouvel accord économique global ainsi que dans d'autres domaines.

Afrique

L'UE continuera à mettre l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie commune et du plan d'action UE-Afrique. Il convient d'insister en particulier sur les actions prévues dans les domaines suivants: paix et sécurité, énergie, changement climatique, commerce, respect des droits de l'homme, démocratie et État de droit, ainsi que sur les questions liées aux migrations. L'UE et l'Afrique organiseront conjointement le troisième Sommet UE-Afrique au cours de second semestre de 2010.

Promouvoir la paix et la sécurité à travers le continent demeure l'un des objectifs essentiels de la politique de l'UE à l'égard de l'Afrique. L'UE continuera de coopérer avec l'Union africaine (UA) pour lui permettre de jouer un rôle majeur dans la prévention et la résolution des conflits à travers le continent. L'UE continuera d'apporter son soutien aux processus de prévention des crises, de stabilisation et de réconciliation et de contribuer au renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne la planification et la conduite de missions de maintien de la paix par l'UA.

L'UE continuera de suivre l'évolution de la situation dans les zones où règne l'instabilité, telles que la Région des Grands Lacs, la région du Sahel et la Corne de l'Afrique (en particulier au Soudan et en Somalie) et participera aux efforts de stabilisation et de résolution des conflits avec les partenaires régionaux et internationaux.

Asie

L'Union accordera une attention particulière au développement et au renforcement de ses relations avec ses partenaires asiatiques. Dans ce contexte, le huitième Sommet de l'ASEM, qui doit se tenir au second semestre de 2010, offrira l'occasion de promouvoir les objectifs politiques et économiques de l'UE et d'approfondir encore les relations avec l'Asie.

Les relations avec chacun des pays d'Asie du Sud-Est seront également renforcées par la conclusion et la mise en œuvre des accords bilatéraux de partenariat et de coopération et, si possible, d'un accord de libre-échange avec l'ASEAN. L'UE devrait poursuivre son adhésion au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qui témoigne de son soutien sans faille en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région, de la contribution qu'elle entend y apporter ainsi que de sa volonté de jouer un rôle constructif plus important encore dans les processus d'intégration régionale.

Il s'agira également de nouer de nouvelles relations contractuelles avec la Chine, la Corée du Sud et l'Inde. En ce qui concerne la Chine, l'UE poursuivra ses efforts en vue d'élargir les relations économiques et de renforcer les contacts politiques avec ce partenaire important. Le dialogue sur les droits de l'homme continuera d'occuper une place importante dans les relations avec la Chine. La prochaine étape dans les relations entre l'UE et l'Inde devrait être logiquement la négociation d'un accord de partenariat et de coopération; l'UE continuera à explorer les possibilités de s'engager avec l'Inde dans cette voie.

L'UE continuera également de suivre avec attention l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne, avec le souci de promouvoir la stabilité. Une fois que le nouveau cadre juridique sera en place, l'UE cherchera à faire progresser la relation avec la République de Corée vers un partenariat stratégique.

L'UE suivra de près l'évolution de la situation en Birmanie/au Myanmar et soutiendra les efforts des pays de la région et des Nations unies visant à contribuer à la transition vers la démocratie, en particulier dans le contexte des élections prévues en 2010.

L'UE poursuivra son engagement en Afghanistan et au Pakistan, avec la mise en œuvre du plan pour une action renforcée de l'UE en Afghanistan et au Pakistan, en tenant compte de la dimension régionale. L'UE est déterminée à travailler avec le nouveau gouvernement afghan pour aider le pays à faire face aux défis auxquels il est confronté.

Amérique latine et Caraïbes

Les relations avec l'Amérique latine seront développées plus avant. La tenue du sixième Sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (UE-ALC), prévue au premier semestre 2010, assurera le suivi du Plan d'action et mettra en place la Fondation UE-ALC. Le Sommet UE-Mexique et le quatrième Sommet UE-Brésil se tiendront au premier et au second semestre de 2010, respectivement. Les travaux se poursuivront également sur le suivi des partenariats stratégiques et plans d'actions conclus avec le Mexique et le Brésil.

Les relations avec chacun des pays ou groupes de pays de la région recevront également toute l'attention voulue et, à cet effet, des sessions des sommets bilatéraux qui se tiennent régulièrement avec le Chili, l'Amérique centrale, la Communauté andine, le Cariforum et le MERCOSUR seront organisées durant cette période de dix-huit mois.

Une attention toute particulière sera accordée à la conclusion et à la signature des accords d'association avec les pays d'Amérique centrale et à la signature de l'accord multilatéral avec les pays de la Communauté andine, ainsi qu'à la reprise des négociations en vue d'un accord d'association avec le MERCOSUR, qu'il conviendra de faire progresser.
